

*Jean de Murvilleux*

LE  
CANTON DE NEUCHÂTEL

NOTICE  
HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

PAR  
**Victor Benoit.**

Avec une carte.

NEUCHÂTEL  
KLINGEBEIL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1861

LE  
**CANTON DE NEUCHÂTEL**

---

**NOTICE**  
HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

PAR

**Victor Benoit.**



**NEUCHÂTEL**  
KLINGEBEIL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

—  
1861

---

NEUCHÂTEL, IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF.

---

## AVANT-PROPOS.

Le pays de Neuchâtel a dans le cours des siècles plus d'une fois attiré l'attention. Naguère encore les événements qui ont précédé son entière admission dans le faisceau helvétique ont eu au loin un retentissement. Aujourd'hui des hommes éminents dans les arts et dans les sciences, de nombreux colons disséminés loin de nos frontières, les produits d'une industrie connus et étalés partout, importent ou propagent le nom du pays. Aussi n'y a-t-il presque pas de voyageur qui ne s'arrête sur les rives

de notre lac, qui ne désire connaître la physionomie du pays, les traits saillants de son histoire, de ses institutions. Nous avons essayé de résumer en peu de pages des données qui nous ont paru intéressantes. Puisse cet opuscule être aux étrangers un guide satisfaisant, un souvenir agréable ; aux nombreux compatriotes disséminés sur la terre étrangère et aux enfants du pays une lecture substantielle et attrayante.

---

---

---

## NOTICE.

---

### I

#### Orographie, géognosie, climatologie.

La ville de Neuchâtel, située sous  $4^{\circ} 35' 30''$  de longitude à l'Est du méridien de Paris,  $46^{\circ} 59' 16''$  de latitude et à  $437,7^m$  au-dessus de la Méditerranée, a donné son nom au canton dont elle est la capitale. Ce pays, de 8 à 9 lieues de longueur sur 4 à 5 de largeur, est borné au sud par le lac et s'étend vers le nord sur plusieurs chaînes parallèles et étagées, dont la première, sur une pente assez rapide, sort du sein des eaux.

La rive du lac est encadrée par une large bordure de vignobles jonchés d'habitations; le pommier, le poirier, le noyer ombragent les vergers; le pêcher, l'abricotier tapissent les murs des jardins. Mais à peine le voyageur

s'élève-t-il de 200<sup>m</sup> au-dessus du bassin du lac, que la végétation prend un aspect différent. Il laisse les vignobles derrière lui et entre dans la région moyenne; le noyer devient plus rare, les arbres fruitiers présentent des fruits plus rustiques. Sur un gradin supérieur, à 750<sup>m</sup>, la région montagnaise s'annonce : l'orge, l'avoine remplacent le froment, les arbres coniques commencent à se grouper, les pâturages couverts de gentiane jaune occupent de vastes terrains, et quelques métairies au milieu des pelouses ondulées indiquent la limite des lieux habités et l'approche de la région froide. Arrivé dans les parties culminantes au-dessus de 1300 mètres, il est dans la région alpestre. Là, sur des gazons dégarnis de végétation arborescente, où l'alchimille aux feuilles argentées tapisse les pâturages, il foule une herbe épaisse et courte, émaillée de fleurs aux couleurs vives, et il respire un air vivifiant.

La région basse du canton ou *Vignoble* forme une zone longue et étroite le long de la rive du lac. La région moyenne superposée, de 650 à 750<sup>m</sup>, comprend, avec le plateau de Lignièrès, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers. Le massif jurassique au nord de ces deux vallées est la

*Montagne.* Le niveau des vallées y varie de 850 à 1050<sup>m</sup>, et les crêtes de quelques reliefs atteignent la région alpestre.

La chaîne du Jura, qui commence à Zurich et qui, dans la direction S.-O., s'étend en formant un arc jusqu'à Chambéry ou même Grenoble, se divise en plusieurs parties. Une ligne tirée d'Yverdon à Besançon sépare le Jura occidental du Jura central, dont Neuchâtel occupe la partie sud. Cette ligne au S.-O., le Doubs au N.-E., le lac de Neuchâtel au S.-E., et une autre ligne, dirigée de l'embouchure de la Thièle vers la Ferrière, forment un quadrilatère dans lequel est compris notre canton, dont les limites géographiques plus ou moins contournées sont marquées par des accidents de terrain, par des crêtes de montagne, ou lignes de déversement des eaux pluviales. Le sommet du Creux-du-Van (1467<sup>m</sup>), le Chasseron (1609<sup>m</sup>), le Chasseral (1608<sup>m</sup>), le Chateluz (1300<sup>m</sup>), points culminants qui se distinguent facilement, sont sur la limite extérieure du territoire du canton.

La partie du Jura central, distinguée sous la dénomination chorographique de Jura neuchâtelois, est formée de plusieurs chaînes ou chaî-

nons parallèles, dont la première, tournée vers la plaine suisse, est la plus élevée. Ces chaînes, qui sont séparées par des vallées étroites, sont, en allant du sud au nord :

1° La chaîne de Chasseral (Chaumont) dont le lac baigne le pied, qui s'abaisse au-dessus de Neuchâtel pour se relever au-dessus de Boudry, sous le nom de Creux-du-Van, Chasseron ;

2° La chaîne de la Côte-aux-Fées, Tourne, Tête-de-Ran, Joux-du-Plane ;

3° La chaîne des Sagnettes, Sonmartel, Crozettes, etc. ;

4° La chaîne du grand Taureau, Chateluz, Pouillerel, etc.

Deux vallées, dont le niveau est à environ 700<sup>m</sup> de hauteur, occupent l'envers ou le flanc nord de la première chaîne : 1° Le Val-de-Ruz, arrosé par le Seyon, qui se fraie une issue dans les gorges ou cluses formées d'un côté par les flancs déchirés de Chaumont et de l'autre par le Seroue, prolongement de la Tourne. 2° Le Val-de-Travers, que l'Areuse parcourt dans sa longueur et qui, par les gorges de la Clusette, s'ouvre en écumant un passage vers le lac.

Entre les chaînes de Tête-de-Ran et celle de

Pouillerel sont comprises les vallées de la Sagne (Ponts) et celles de la Brévine (Chaux-du-Milieu), du Locle (Chaux-de-Fonds), séparées par Sonmartel, qui s'abaisse et s'efface au S.-O. de la Brévine. Le Doubs coule à 800<sup>m</sup> au pied du versant nord de la dernière chaîne. L'altitude des hautes vallées varie de 850<sup>m</sup> à 1050<sup>m</sup>.

La chaîne du Jura est formée par une série de buttes allongées, alignées entre elles et se rencontrant souvent sous un angle très-aigu. Les crêtes se maintiennent à une hauteur assez égale et n'offrent que çà et là des points plus saillants; les dos ou espaces compris entre deux versants sont larges et, dans les lieux élevés et balayés par les vents, dépourvus de végétation arborescente. La longueur des intervalles longitudinaux entre deux chaînes consécutives est variable. Les coupures profondes et transversales des chaînes, nommées *cluses*, *gorges*, *per-tuis*, servent parfois de passage aux eaux. C'est aussi à travers ces déchirements à parois nues et abruptes qu'ont été ménagées des voies de communication entre les vallées et le Vignoble (Clusette, Gorges du Seyon, Saint-Sulpice, Pertuis, etc.).

Dans l'ancien monde, les éruptions volcani-

ques soulevaient des montagnes. Les commotions terrestres qui de temps à autre se font sentir de nos jours dans le Jura se résument en tas de bois croulant dans les galetas et en quelques assiettes cassées.

Le terrain jurassique se compose de sédiments calcaires d'environ 3000 pieds d'épaisseur, qui se distinguent par le gisement, la compacité, la couleur et par la nature des débris qu'ils renferment. Les terrains qui forment la masse principale de la chaîne sont : le néocomien, le jurassique, le triasique. Ce dernier (keupérien, conchylien), dont les strates supérieures furent coupées par le tunnel des Loges, joue un rôle peu important dans le Jura neuchâtelois.

Le jurassique comprend les sous-groupes liasique, oolitique, oxfordien, corallien, portlandien.

Le terrain liasique n'occupe que quelques ceintures étroites autour du Jura. L'oolitique, calcaire de couleur rousse ou brune, forme des couches compactes et épaisses entremêlées de marnes, d'argiles, de sables. Il occupe, avec les formations subséquentes, de grandes surfaces.

Les calcaires blancs (corallien, portlandien)

occupent les assises supérieures du relief jurassique. Ces roches acquièrent un développement croissant au nord du Jura et sur la lisière extérieure des groupes précédents. Ils fournissent la pierre à chaux, des matériaux de bâtisse et ces bassins de fontaine qui quelquefois atteignent des dimensions gigantesques.

Les terrains plus récents (néocomien, molassique) habituellement adossés en stratification discordante aux flancs des terrains jurassiques, remplissent le fond des vallées sans jamais recouvrir les points culminants des chaînes.

Le néocomien forme une bande étroite au pied de la première chaîne; il offre des couches de marne et de calcaires jaunes assez foncés. C'est de cette pierre que sont construits plusieurs des édifices de Neuchâtel. Peu résistante au marteau quand elle est fraîche, elle se travaille facilement. En revanche, elle n'a pas le grain fin des roches sous-jacentes, dont l'une, sous le nom de marbre bâtard, est susceptible d'un beau poli.

Le fond, les flancs des vallées supérieures sont souvent recouverts de lambeaux de formation tertiaire; tels sont, dans la vallée de la

Chaux-de-Fonds, les dépôts marneux des molasses vertes avec des débris de *échinus mirabilis*, *ostrea longirostris*, etc.

Des calcaires d'eau douce se trouvent en outre dans plusieurs localités (Moron, Locle), où ils sont exploités et travaillés avec la hache et la scie sous le nom de pierre morte. D'heureuses circonstances ont amené la découverte de nombreux restes organiques gisant dans les calcaires lacustres de la vallée du Locle.

Des dépôts diluviens, des blocs de granit plus ou moins volumineux se trouvent comme semés au hasard jusqu'à une assez grande hauteur sur le versant des chaînes inférieures. Ces blocs erratiques (pierres striées, moraines,) dont le mode de transport est un problème, mais dont l'origine alpine n'est guère contestée, se reconnaissent, encore qu'ils soient à demi-enfouis dans la terre, à la végétation exceptionnelle qui les recouvre (*Lecidea geographica*, *Asplenium septentr.*).

Les flancs des chaînes renferment souvent des crevasses ou des excavations dont plusieurs attirent l'attention des curieux, telles sont : le Temple des Fées, près de Buttes, la grotte de Môtiers, la grotte de Rochefort, récemment dé-

couverte par la tranchée de la voie ferrée. Ces excavations, qui parfois servent à l'écoulement des eaux (Brévine, Locle, Chaux-de-Fonds, Ponts, etc.), ont donné lieu à des effondrements dont plusieurs ont une date plus ou moins précise (*Creux* aux Ponts, lac des Taillères, Loquiat, près de Saint-Blaise).

Outre de nombreux fossiles, des dépôts de diverses matières se trouvent dans le Jura neuchâtelois, notamment les limons aurifères de l'Areuse, des marnes ferrugineuses, du minerai de fer au Val-de-Travers, qui fut jadis exploité (Bourquins, Champ-Berthoud); l'asphalte, matière grasse imprégnée dans la roche, qui se distille près de Couvet et à Saint-Aubin. Cet article, qui s'exporte en pains de 22 livres, s'emploie mélangé à des sables, des graviers, pour le dallage des trottoirs, des terrasses, etc. Des eaux minérales (eau soufrée aux Ponts, eau ferrugineuse à la Brévine,) sourdent dans quelques localités. La source de la Brévine contient, dit-on, une dose presque inappréciable d'arsenic.

La pierre calcaire est peu susceptible d'imbibition par l'eau. Le minime degré d'hygroscopicité, joint à la facilité qu'ont les eaux pluviales de filtrer à travers les couches crevassées et fen-

dillées, et au peu d'épaisseur de la couche de détritius, donne au Jura un caractère de siccité qui, sauf quelques oasis molassiques, se retrouve dans tout le canton. Les eaux du ciel n'étant pas absorbées par la roche calcaire, et passant à travers les fissures du sol, descendent jusqu'à ce qu'elles trouvent une assise imperméable (marne, argile) pour aller sourdre à son effleurement. De là vient que notre canton, qui alimente des cours d'eau assez considérables, n'est, dans les parties supérieures, sillonné que par un petit nombre de faibles ruisseaux ou des rigoles qui disparaissent avec la pluie. Les *ruz* ou *bieds* des hauts vallons se perdent sous des rochers là où la nature du terrain, le brisement des roches, ouvre un passage aux eaux. Ils se précipitent dans un « entonnoir » et vont chercher par des conduits souterrains une issue à un étage inférieur où la source, jaillissant au pied d'un rocher, met en mouvement des moulins, des usines (Sagne, Locle, Brévine, Ponts, etc., Noiraigue, Saint-Sulpice, Serrières, Toret, etc.)

Les eaux qui descendent des montagnes appartiennent au bassin de la Méditerranée ou à celui de la mer du Nord, et se rendent par des affluents intermédiaires au Rhin et au Rhône. La

ligne de partage des eaux passe par les Rousses, les Bayards, Sagnettes, Sonmartel, Entre-deux-Monts, Crozettes, etc. Les grands récipients sont le lac et le Doubs.

Le Doubs délimite le canton sur un espace de trois lieues. A l'approche de notre territoire, le lit de la rivière s'élargit considérablement et forme le *lac* du Doubs. A peu de distance des Brenets, la rivière s'encaisse dans les rochers et forme une série de larges bassins entre des parois de rochers perpendiculaires de 1,000 pieds de hauteur. Tout à coup le fil de l'eau se dessine, le lit de la rivière se rétrécit et forme une chute de 80 pieds de hauteur. Au-dessous du *Saut*, les eaux roulent sur une pente rapide entre les flancs abruptes des montagnes qu'elles séparent (Moron).

Le lac de Neuchâtel, avec son affluent la Thièle et l'extrémité occidentale du lac de Biemme, délimite notre canton du côté de la Suisse. Cette nappe d'eau, de 9 lieues de longueur sur  $1 \frac{1}{2}$  de large, mesure jusqu'à 450 pieds de profondeur. Vers le milieu du lac, un bas-fond de plusieurs lieues s'élève parallèlement à la rive jusqu'à 30 pieds au-dessous de la surface de l'eau. Les eaux du lac, claires et

transparentes, tantôt offrent une couleur bleuâtre; tantôt, selon l'aspect du ciel, la direction des vents, la nature du fond, l'inflexion des rayons lumineux, elles présentent des teintes variées ou des nuances sombres. Souvent, par un temps calme et sans agent provocateur connu, une agitation passagère et locale se manifeste à la surface de l'eau; ce phénomène se nomme « le gonfle. » En 1830, année mémorablement froide, la surface du lac fut entièrement prise par la glace. Le lac passe pour être dangereux à la navigation, et cela moins par la force de la vague que par l'action simultanée des vents qui se combattent à sa surface. De nombreuses barques à voile carrée le parcourent dans tous les sens, et les bateaux à vapeur y tracent de larges sillons depuis 1825.

Les trois lacs de Morat, de Neuchâtel et de Biemme ne forment qu'une masse d'eau dans les grandes crues. Peut-être y a-t-il eu un temps où la hauteur moyenne des eaux dépassait la norme actuelle. Le marais (Seeland) formait alors le fond des eaux. Le desséchement projeté de ce sol marécageux ferait baisser de 4 à 6 pieds le niveau actuel et livrerait des milliers d'arpents à la culture. La hauteur moyenne des

eaux est de 7,5 pieds au-dessous du môle (\*). Une fois en vingt ans l'eau atteint 3,5 pieds et une fois en cinquante ans 2,2 pieds de l'échelle. Le lac, dans les plus basses eaux connues, est descendu à 10,7 pieds; le plus haut stage est à 1,4 pied. Le mouvement ascensionnel des eaux varie donc dans les limites de 9,33 pieds.

L'intérieur du Jura offre de petits lacs (lac des Taillères), des mares, des flaques d'eau, des marécages.

Les eaux des vallées à pente douce, sans écoulement ou à écoulement embarrassé, sont souvent maintenues à la surface du sol par l'imperméabilité du fond. Les sphaignes, les prêles, les laïches et autres plantes aquatiques se décomposent dans ces enfoncements de terrain et donnent lieu aux tourbières qui, exploitées, fournissent un excellent combustible caché sous un gazon mouvant. (Brévine, Chaux-du-Milieu, Eplatures, Ponts, Crozettes, Lignièrès, etc.).

Le climat du canton est fort variable : il subit des modifications selon l'exposition des lieux et selon l'altitude.

La fraîcheur des prairies sur le versant nord

(\*) Le môle n'existe plus, mais son niveau était de 437,7<sup>m</sup> au-dessus de la Méditerranée.

des chaînes accuse une différence de température provenant de l'inégalité de l'action solaire. Une observation faite dans un jour calme et serein indique cette différence de  $3,12^{\circ}$  entre le versant sud et l'envers de la montagne. L'œil saisit à l'instant ce contraste en comparant, par exemple, la végétation du Locle et celle des Hauts-Geneveys. C'est sur les fortes pentes, dans les meilleures expositions du Vignoble que croissent les bons crûs de Boudry, de Neuchâtel, de Hauterive, et que la culture de la vigne s'élève jusqu'à près de  $600^m$ .

La moyenne du mois le plus froid sur la rive du lac, lequel est généralement janvier, varie de  $-2,0$  à  $4,0$ . La moyenne de juillet, qui est généralement le mois le plus chaud, varie de  $18$  à  $19$ . La température moyenne de Neuchâtel peut être évaluée à  $8,5$ , et sa différence hiverno-estivale à  $17$  ou  $18$  degrés. A la Chaux-de-Fonds, à  $997^m$ , la température moyenne est de  $5,0$  degrés. Une ascension verticale de  $200^m$  abaisse la température de près de  $1,5$  degré.

La météorologie du canton porte pour l'année 1856-1857 : le 10 février apparaissent à Neuchâtel les premiers papillons jaunes ; 29

février : plus de neige dans les hautes vallées ;  
22 avril : la neige a disparu du Chasseral ; 6  
octobre : première neige sur le Jura ; 23 oc-  
tobre : première petite gelée au Val-de-Ruz ;  
12 novembre : première petite gelée au bord  
du lac ; 19 décembre : première neige dans le  
bas pays.

La différence d'époque où se font les mou-  
vements de la végétation dans les différentes  
altitudes peut encore donner une idée des cli-  
mats aux divers niveaux. Le retard des mêmes  
cultures pour 100<sup>m</sup> d'ascension est d'environ  
5,50 jours. La même différence d'élévation  
augmente de 3 le nombre des jours de chute de  
neige (\*) et de 10 jours la permanence de la  
couverture hivernale. Les hautes sommités sont  
environ six mois sous la neige. Le triangle  
des cantonniers des montagnes fraie pénible-  
ment un passage aux véhicules à travers une  
couche de neige de 2 à 4 pieds d'épaisseur, et  
les voitures publiques adaptées aux traîneaux  
arrivent presque tous les hivers à Neuchâtel.

En été comme en hiver, le thermomètre  
accuse souvent des variations extrêmes entre

(\*) On a compté en une année à la Ferrière (1,020<sup>m</sup>) 93 jours  
de pluie, 43 jours de neige : en tout 136 jours de chute.

la température du jour et celle de la nuit. Il descend parfois en 24 heures de 0 à —25 ou s'élève de 3 à 26.

Le brouillard est aussi un facteur de la température. Il fait en automne une apparition assez régulière dans les contrées basses. Vers la fin de septembre il commence à se montrer le matin; le soleil, en s'élevant, le partage, le chasse, le dissipe. En octobre et novembre, il prend plus de consistance : la brume circule lentement et résiste à l'action solaire; une froide et pénétrante humidité l'accompagne. Du haut de la montagne, où règne un ciel pur et serein, la plaine entre le Jura et les Alpes est comme une vaste mer frappée d'immobilité dans la tourmente.

Les vents qui dominant dans le Jura neuchâtelois sont le S.-O. et le N.-E. Ce dernier vent, nommé *bise*, qui est une indication de beau temps, est froid et piquant, et ramène souvent les gelées en mars et avril. Le vent d'ouest, précurseur de la pluie, adoucit la température et souffle parfois avec une grande violence. Vers la fin du jour, surtout dans la saison chaude, règne une brise nommée *joran*. Ce vent local, qui souffle du haut de la montagne

vers la plaine, est dû au remplacement de l'air échauffé par les masses supérieures. Il s'étend à peu de distance de la rive, et, constamment frais, il prive les habitants du Vignoble du charme attaché aux belles soirées dont jouissent les contrées dont la température est moins variable que la nôtre.

La température moyenne des sources suit de loin celle des différentes régions. Elle est pour Neuchâtel de 10 degrés, pour la Chaux-de-Fonds de 6,90. La dangereuse fontaine froide au fond du Creux-du-Van ne dépasse guère 4,50 dans la saison la plus chaude de l'année.

Les circonstances climatologiques se devinent à l'architecture des habitations rustiques des montagnes. Des maisons peu élevées, des toitures en bardeaux chargés de pierres révèlent la région des vents violents; les fortes poutres accusent le poids des neiges; les côtés du large toit inclinés vers le couchant et le levant, le chéneau qui conduit les eaux pluviales au réservoir, indiquent la siccité du sol. Aux murs épais, où aucun interstice ne donne prise au vent glacial ni entrée aux tourbillons de neige, aux parois boisées, aux amples cheminées où le mon-

tagnard fume sa viande, à la couverture qui protège à la fois l'homme, les animaux et les approvisionnements, à la distribution intérieure qui, sans sortir, permet aux habitants de vaquer aux soins domestiques, on devine la permanence des neiges, l'âpreté du climat, la rareté des communications pendant la rude saison.

La végétation qui donne la physionomie à une contrée varie selon l'altitude, la configuration, la nature du sol, et selon que l'humidité, la lumière, la chaleur sont réparties en proportions inégales dans les différentes stations. Sur les sommités sèches et arides des chaînes se trouvent l'*alchemilla alpina*, *androsace lactea*, *saxifraga rotundifolia*, *Dryas octopetala*, *Poa alpina*, *Heracleum alpinum*, *sorbus chamaespilus*, *aster alpinum*, *nigritella angustifolia*, etc. Sur les pâturages où voltige l'apollon, le saule à grandes feuilles, l'alisier au feuillage argenté forment quelques bouquets; de nombreuses gentianes aux fleurs bleues, des campanules, la crête-de-coq, l'épervière prennent la place du crocus printanier, de l'ayaut, du narcisse rayonnant, et émaillent tour à tour les pelouses de teintes violettes, jaunes ou blanches.

Les hautes tourbières abondent en aireselles,

en andromèdes; l'ériophore alpin croît à côté du saule nain, du bouleau de Sibérie, du pin rabougri. Dans les cours d'eau noirâtre, les longues tiges de potamogeton, les feuilles linéaires des rubaniers se débattent et résistent en serpentant au courant qui les entraîne.

Dans les combes humides, dans les ravins étroits et encaissés s'élève la lunaire, la plus grande de nos crucifères. De hautes touffes de fougères, l'adenostile aux feuilles gigantesques, la scolopendre se montrent dans des fonds pierreux ou rocailleux, et la petite fleur blanche de *mœhringia muscosa* se balance au moindre souffle au-dessus des mousses humides.

La pesse, le sapin, quelques hêtres, des ifs isolés forment dans la montagne des forêts à l'ombre desquelles croissent des chèvre-feuilles, des groseillers, le houx, le muguet, le sceau de Salomon, la digitale jaune, etc.

*Thesium pratense*, *phyteuma orbiculare*, *Trollius europeum*, *Anthyllis vulneraria*, *Orchis morio*, *platanthera bifolia*, *gymnadenia conospea*, *carex montana*, etc., ont une prédilection marquée pour les prés secs des régions élevées, tandis que sur les abruptes rocheux qui les dominent on recueille *sesleria coerulea*,

*rhamnus alpinus*, *saxifraga aizoon*, *cotone-aster tomentosa*, *thesium montanum*, *melica ciliata*, etc.

Si, dans la région privilégiée, sur la bande néocomienne, où croissent au milieu et au-dessus des vignes *Kæleria valesiaca*, *chryso-coma linosyris*, de nombreuses espèces de végétaux arborescents récréent l'œil et diversifient le paysage, la montagne offre en général un aspect monotone et sévère. La framboise, la ronce, l'airelle, la myrtille, la fraise sont les seuls fruits qui s'offrent à la main de l'homme. Le sorbier est presque le seul arbre à feuilles qui abrite de joyeuses causeries aux alentours des demeures. Mais là où les jours de tempête on entend mugir ces forêts au sombre feuillage, là aussi les prés, les bois exhalent de suaves parfums dont l'air est embaumé au loin.

La nature a assigné aux colons des diverses zones des occupations différentes et des conditions d'existence diverses. Tous gagnent leur pain à la sueur de leur visage. Le dos courbé sous le faix, le vigneron reporte les terres ébou-lées dans les lieux dégarnis, fume le sol, renou-velle les plants, pose les tuteurs, laboure, fos-soie la terre, taille, ébourgeonne, effeuille les

ceps jusqu'au moment où d'autres soins l'appellent au pressoir. Penché sur la charrue, le cultivateur trace péniblement un profond sillon, sème, herse, attend de la bonté divine la bénédiction de ses travaux et moissonne pour encore préparer la terre à recevoir les germes que sa main y dépose. Quand le colon des montagnes ouvre et ensemece un champ, il sait qu'une année ou l'autre les gelées d'août viendront détruire ses espérances, que ses épis encore verts seront ensevelis sous une neige précoce. Il fait ses fourrages, mène pour quelques semaines ses troupeaux dans les lieux élevés, recueille le lait, confectionne ses fromages. Mais aujourd'hui les cultures diverses ne sont plus l'unique ressource des habitants. Le climat a rendu ingénieux ces hommes vivant six mois au milieu des neiges; il a favorisé l'essor de l'industrie qui a changé l'aspect des montagnes et fait leur prospérité.

La faune neuchâteloise est riche en espèces, bien que le droit de chasse illimité ait réduit le nombre des individus. Notre canton n'a pas d'insectes connus qui lui soient particuliers. Environ 300 espèces d'oiseaux stationnent ou passent dans le pays. D'heureux chasseurs ont abattu le

flamant, la buse gantée, l'aigle royal, etc. Le rappel de la perdrix s'entend parfois encore dans le Vignoble; le coq de bruyère était jadis commun dans les forêts du Cachot et du Creux-du-Van; plus d'une riche dépouille de grèbe tué sur le lac maintient des mains délicates à une douce température. Le temps est loin de nous où l'on érigeait des chapelles à saint Hubert. La paroi occidentale du Creux-du-Van (Falconaire) n'a pas conservé les hôtes dont elle tire son nom. La loutre de l'Areuse, le cerf, le chevreuil, le lapin, le blaireau, le sanglier, l'ours, le lynx, anciens hôtes de nos forêts, ont, comme le dragon de Saint-Sulpice, été anéantis dans leur race. Le lièvre, qui chez nous trouverait de si bons lits de mousse et des festins de serpolet si odorant, devient extrêmement rare. Parfois encore un loup affamé s'aventuré en hiver sur les glaces du Doubs pour venir butiner à nos frontières. A la première nouvelle d'irruption, l'alarme se répand, et bientôt l'animal rapace tombe infailliblement sous la balle du chasseur, pour lequel se prépare une couronne de branches de sapin. Le renard, la martre, quelques oiseaux rapaces, la vipère sont pour

nous à la tête des animaux nuisibles ou dangereux.

Les eaux ont aussi leurs habitants . le salut, la baleine des lacs, qui atteint quelquefois 7 à 8 pieds de longueur et le poids de 70 à 100 livres; l'anguille, la carpe, la tanche qui, comme le plus grand nombre de nos poissons indigènes, sont plus communes dans les eaux vaseuses du lac de Morat; la lotte, le goujon, l'able, le plus commun de nos poissons; le vairon, qui, avec l'écrevisse, se trouve jusque dans les ruisseaux des hautes vallées; la brème, la platelle, plusieurs leucisques, le brochet, dont des échantillons atteignent 20 à 25 livres; la truite du lac dont, avec plusieurs autres espèces, la pisciculture favorise la propagation; la truite de rivière, si recherchée sur les bords de l'Areuse et du Doubs; l'ombre-chevalier, ami des eaux profondes de la partie moyenne du lac; l'ombre de rivière, la palée, poisson délicat que, ainsi que la bondelle, ou hareng du lac, on exportait autrefois salé dans des barils; la perche, le chassot, la petite lamproie. Des mollusques, une couple de crustacés se fixent sous les galets, rampent au fond des eaux, sur les roches recouvertes d'une végétation verdâtre et filamenteuse, ou

s'attachent aux végétaux flottant dans les ondes. L'écume même formée sur la rive sous le bris régulier des vagues renferme des mondes d'animalcules qui se succèdent périodiquement, selon les époques de l'année.

Le lac des Taillères présente un fait assez singulier; l'imagination populaire, qui le dit « sans fond » (16 brasses), signale dans ses eaux la présence d'un énorme brochet. Ce lac, formé au XV<sup>e</sup> siècle par effondrement des terrains, a sa flore aquatique et nourrit dans ses eaux limpides une espèce de potamogéton fragile et délicate qui est très-rare en Suisse.

---

## II

### Langue, origine de la population.

Une ligne tirée de Delémont à Sion par Bienne, Fribourg, indique assez exactement les points de contact des langues allemande et française. La Thièle est une démarcation précise.

Des noms de lieux auxquels on attribue une origine celtique se sont conservés jusqu'à nous, par exemple : Creux-du-Van (van-montagne) etc., mais, à part quelques lambeaux, l'époque celtique n'a guère laissé de traces matérielles, sauf toutefois les restes d'habitations lacustres mis à jour sur les bords de nos lacs (\*).

Les débris de l'industrie trouvés à la surface

(\*) Quelques auteurs ont cru que les pierres connues sous le nom de *Pierre-feu* (à Vilars, au Pâquier, naguère au-dessus de la ferme de Bevaix), dont quelques-unes servirent de bornes, furent des monuments consacrés au culte druidique, comme les pierres levées ou menhirs de Bretagne.

du sol, en terre libre ou dans les tombeaux, appartiennent à l'époque historique ou la précédente. A celle-là appartiennent les médailles romaines recueillies dans différentes parties du Vignoble et du Val-de-Ruz, des fragments de vases (Cressier), d'ustensiles, des restes d'habitations, d'établissements (Colombier). D'autres débris d'instruments, essais informes d'une civilisation dans l'enfance, des restes d'habitations trouvés sous les alluvions des lacs, datent d'une époque antérieure. A défaut de documents historiques et de tradition, on a étudié ces monuments d'une haute antiquité. L'étude comparative de ces débris entre eux, des terrains qui les recouvrent, a conduit à des conclusions qui font remonter à 20, 40 ou même 60 siècles avant notre ère la présence de l'homme sur le sol de l'Helvétie.

D'après la matière dont sont faits les instruments les plus indispensables, cette période a été divisée en trois âges (\*). L'âge de pierre, le plus ancien, dont les restes se trouvent à Concise, est caractérisé par des instruments en pierre ou en os. Des pointes de flèches, des haches non

(\*) Plusieurs de ces objets trouvés par hasard ou amenés au jour par des fouilles intelligentes sont exposés dans une des salles du musée.

percées en forme de coin, des poinçons, etc., se trouvent pêle-mêle avec des fragments de poterie grossière et des ossements provenant d'animaux domestiques ou sauvages.

Dans l'âge suivant, auquel le bronze donne son nom, ce métal devient la matière des épées, des poignards, lances, flèches, haches, couteaux, ciseaux, faucilles, etc., objets avec lesquels se trouvent de grandes épingles, des poinçons, des aiguilles, des hameçons, des vases d'argile faits au tour, dont les formes et l'ornementation décèlent la naissance du goût.

L'âge de fer, qui est celui où l'invasion romaine trouva les Celtes, précède de quelques siècles la conquête.

De la nature des débris on conclut le genre de vie et le degré de développement auquel ces peuples étaient parvenus.

Les habitations des premiers âges s'élevaient à peu de distance de la rive, sur des pieux ou pilotis. Ces pilotis, recouverts d'un plancher brut, formaient un emplacement occupé par des cabanes de 12 à 15 pieds de diamètre, construites de pieux reliés par des branches entrelacées, intérieurement garnies d'un revêtement d'argile. (Lac de Bienne.)

Les habitations du second âge , dont l'existence a été constatée dans notre lac (Cortailod), se trouvent souvent sur l'emplacement qu'avaient occupé celles de l'époque antérieure. Des restes carbonisés prouvent que ces demeures ont été détruites par le feu. De la présence des fragments et débris d'instruments parmi les décombres, on a conclu que la destruction a dû être violente ; de la transition presque subite de l'emploi de la pierre à celle du bronze, on a admis que la race conquérante s'était substituée à la race primitive, surprise par une invasion à main armée. Les historiens romains ne mentionnant nullement l'existence d'habitations lacustres dans l'Helvétie, on se croit fondé d'admettre que le peuple envahissant a, pendant la durée de son séjour, modifié sa manière de vivre et ses établissements, ou que lui-même a subi le sort des premières populations.

Aujourd'hui des villes s'élèvent sur les rives où le Celte élevait sa hutte, l'herbe des champs recouvre les lieux où sont déposés ses os calcinés, et les vapeurs remuent profondément les eaux que sillonnaient leurs canots. Entre eux et nous ont passé les Romains.

Les Romains implantèrent dans la Suisse ro-

mande leur religion, leur législation et leur langue. Les traces de leur séjour n'ont point disparu complètement; elles se retrouvent sur le sol; dans les institutions, dans la langue.

Bien que les noms propres du moyen âge aient, dans les actes de cette période, été habituellement traduits en latin ou que les noms vulgaires aient été modifiés par une terminaison étrangère, on ne peut douter que plusieurs des noms des localités qui s'élèvent sur la rive du lac ne remontent au temps des Césars. Tels sont *Haute-rive* (*alta ripa*), d'où Avenches tirait des matériaux de bâtisse qui s'embarquaient à *Saint-Blaise* ou *Arins* (*Arena*) près de *Marin* (*Mala Arena*). *Serrières* (*Serræ*), dont les scies fournissaient les bois de construction; *Bevaix* (*Biviæ*), connu par l'abondance de ses eaux potables, doivent probablement leur nom à ces circonstances. On désigne encore aujourd'hui par *vi detra* (*via dextra*) une ancienne route qui longeait la rive du lac avec plusieurs bifurcations.

A côté de la langue actuelle, le français moderne, vivent encore dans les campagnes, sous le nom de *patois*, les restes stationnaires de l'idiome contemporain des croisades (\*), bien que

(\*) Citons à l'appui de cette opinion l'usage bien conservé du

plus ou moins altérés par l'absence des monuments écrits. Le patois, qui tend à disparaître, renferme des sons que les moyens graphiques actuels ne peuvent désigner, et des mots qui, souvent, quand la souche est le latin, serrent de plus près le mot originaire que le mot français. Le langage rustique conserve, avec la vivacité des tours, avec des locutions énergiques, la naïveté qu'on aime à retrouver dans nos anciens auteurs. Sa grammaire offre des constructions, des figures euphoniques qu'affectait l'ancienne langue (t'as, t'es, pour : tu as, tu es). Une équitable répartition de voyelles et de consonnes rend le discours rustique agréable à l'oreille. Sa lexicographie, qui est dépourvue de termes scientifiques et abstraits, a admis, par suite du contact avec nos voisins de l'Est, des mots d'origine germanique. Elle en conserve encore d'autres que nos étymologistes font remonter aux relations que les Grecs entretenirent avec les Gaules. Quoi qu'il en soit, cet idiome qui se meurt et dont plus tard on recueillera religieusement les restes, renferme un trésor de bons et vieux mots que la langue

mot *Ké* (en latin *ecce*) datant du berceau de la langue française et encore employé dans le sens de : C'est cela, n'est-ce pas? et le salut qui, aujourd'hui usité sous la forme elliptique, se conserve en patois sous sa forme pleine : A dieu siz vos!

académique, malgré leur valeur réelle, méconnaît ou expulse dédaigneusement.

Je vis de bonne soupe et non de beau langage,

répète maint Neuchâtelois en se servant de l'idiome de ses pères. Cependant il n'y a personne dans le pays qui, ensuite de l'influence bienfaitrice de l'école et de l'église, ne parle français. Il est vrai que les archaïsmes de prononciation (*ardan-ment*, *agré-i-able*, etc.) se maintiennent dans des lieux reculés à côté des archaïsmes de genre : la *poison*, la *lièvre*, la *carrosse*, la *comté*, etc. Là où *je hais* s'entend encore avec diérèse, comme dans le XV<sup>e</sup> siècle le voulait l'usage général, on entend des mots qui datent du temps de la chanson de Roland : *machuré* (mal curé), *éreiné*. A là prononciation de *psaume* se comprend son dérivé *sautier* (*lecteur d'église*, puis *huissier*). De nombreux provincialismes présentent des mots régulièrement formés d'un radical français par composition ou par désinence : *pétrin* (pétrissoire), *courbet* (couteau à lame courbe), ou par syncope : *gel* (gelée), *ruz* (ruisseau), *son* (sommets : Grandson, Sonmartel), et qui proviennent du temps où le français permettait le raccourcissement des mots. Plusieurs mots

ont une origine douteuse ou fort ancienne : *cret*, *uberre*, *combe*, *orvale*, *rêler* (\*), etc. Des particularités propres à la nature du pays , aux mœurs, aux usages, nécessitent l'emploi de quelques-uns de ces vocables. Ainsi nos géologues, pour désigner des caractères spéciaux aux formations jurassiques, ont eu recours aux expressions populaires. Ennoblis par la science, ces termes ont été acceptés et ont à présent cours partout.

(\*) Les vachers ou métayers ont, pour exprimer les nuances dans le cri du bétail, des mots dont Buffon aurait été jaloux.

### III

#### Histoire.

L'histoire politique de Neuchâtel commence au XII<sup>e</sup> siècle. Le pays, avant cette époque, avait subi la conquête romaine. Au sixième siècle, l'invasion bourgonde passa sur l'Helvétie occidentale; le peuple conquérant se confondit avec la race indigène. Plus tard, une tour forte élevée sur un mur romain servit de refuge à la reine Berthe pendant les invasions des Sarrasins (954) et favorisa la naissance d'une ville. Vers l'époque où le royaume d'Arles passa sous la domination des empereurs d'Allemagne paraît avec certitude la souche dont sont issus les comtes de Neuchâtel.

L'an 1033, Conrad le Salique, roi de Bourgogne, nomma gouverneur de la contrée Ulrich, comte de Fenis. Le comte transféra sa résidence à Neuchâtel. Dans ce temps les emplois étaient déjà héréditaires.

En 1214, Ulrich et son neveu et pupille Berthold déclarent libres leurs sujets domiciliés dans l'enceinte du bourg. Cette charte est la pierre d'assise sur laquelle se sont établies les institutions qui nous ont longtemps régis. Elle détermine la nature des services et des redevances dues au seigneur, accorde la franchise et l'inviolabilité des personnes, l'exemption de taxes arbitraires, la liberté d'acquisition, de possession et de disposition des biens, et en outre elle accorde asile et protection aux étrangers.

La mort du dernier duc de Zæhringen, grand-bailli de l'empire, et l'époque de l'interrègne (1250 à 1273) furent des dates d'indépendance pour les seigneurs de Neuchâtel. La haute juridiction civile et criminelle, les droits de péage, de chasse, le droit d'exiger le service des hommes royaux, en un mot les prérogatives qui constituaient le fief d'empire, leur furent dévolus.

Rodolphe de Habsbourg tenait d'une main

ferme les rênes de l'empire ; il voulut ressaisir les droits usurpés par les seigneurs. Le jeune Rodolphe V, ou Raoul de Neuchâtel, fut forcé à résigner sa seigneurie entre les mains de l'empereur. Celui-ci en investit Jean de Chalons, dont Raoul se reconnut vassal aux us et coutumes de Bourgogne (1311).

En 1395 s'éteignit avec Isabelle la première dynastie des comtes de Neuchâtel, et le pays passa à son neveu Conrad de Fribourg. A son avènement au trône, des maisons s'étaient élevées en dehors de l'enceinte du bourg ; la nouvelle ville avait été entourée de murailles (1249) ; les franchises s'étaient étendues et la population se portait déjà vers les parties hautes du pays, où des privilèges accordés par les seigneurs de Valangin, vassaux des comtes de Neuchâtel, attiraient les colons (\*).

Des mésintelligences ne tardèrent pas à éclater entre des princes jaloux de leur pouvoir et la bourgeoisie de Neuchâtel, ardente à défendre ses privilèges. Des tendances républicaines se mani-

(\*) En 1303, défrichements au Locle ; en 1309, défrichements à la Sagne. Les noms de beaucoup de nos villages nous ramènent au temps de ferveur religieuse qui suivit les premiers missionnaires : Môtiers (Monasterium), Saint-Brice ou Dombresson, Saint-Martin, Saint-Blaise, Saint-Sulpice, Saint-André, Saint-Aubin.

festèrent parmi les bourgeois. Des négociations entamées sous les auspices de Berne amenèrent (1554) la confirmation de la charte de 1214 et l'acquisition de nouvelles franchises. Remise de la garde de la ville aux bourgeois, limitation de l'autorité du comte et sa soumission à la loi civile, composition de la cour civile et criminelle, etc.).

Jean de Fribourg, mort en 1477, instituait pour son héritier le margrave Rodolphe de Hochberg. Le règne de ce prince se passa dans des temps difficiles. Attaché au duc de Bourgogne, qui menaçait les Suisses, craignant les confédérés et ses sujets qui voulaient faire la guerre pour et contre qui leur plairait, il céda aux conseils de la prudence et joignit sa bannière à celle des Suisses dans les batailles de Grandson et de Morat. Son fils resserra encore les liens qui l'attachaient aux cantons dont le pays était allié.

Sous Jeanne de Hochberg, dont l'époux, Philippe d'Orléans, se montrait hostile aux Suisses qui s'étaient déclarés pour la sainte ligue contre la France, les cantons firent administrer pendant dix-sept ans le pays par des baillis. C'est sous le règne de cette princesse que s'établit la réforme religieuse. Neuchâtel, après la mort de Jeanne,

passa à son petit-fils, François d'Orléans, duc de Longueville (1536).

Cette nouvelle dynastie, née dans une croyance différente, attachée à la cour de France, engagée personnellement dans des luttes auxquelles le pays était étranger, compte des princes qui, comme Henri II, Marie de Bourbon, exercent le pouvoir avec sens, modération et perspicacité, et d'autres qui, faibles d'esprit, prodigues, aimant le luxe, les plaisirs, sont incapables de gouverner. Des rivalités de succession, des régences fréquentes, des femmes assises sur un trône contesté, des factions intérieures, des ambitions de bourgeoisie, des manifestations de la volonté populaire en opposition aux vues du gouvernement, troublèrent souvent l'harmonie dans l'Etat. Cependant cette période est signalée par des résultats importants : l'acquisition de plusieurs fiefs, la reconnaissance de Neuchâtel comme principauté indépendante, l'affaiblissement du pouvoir de la noblesse, l'éveil de l'industrie, le rachat des taillables, la confédération des communes et bourgeoisies pour le maintien de l'intégrité et de la liberté du pays, des réformes dans l'administration et la législation, déposent les germes d'une vie et d'une force

nouvelles dans l'Etat, qui, avec ses libertés anciennes, marche progressivement vers l'acquisition des libertés modernes.

A la mort de la duchesse de Nemours (1707), treize prétendants réclamèrent la succession vacante, les uns à titre de parents de la défunte ou de souverains antérieurs, les autres à titre d'héritiers de la suzeraineté jadis acquise à la maison de Chalons. La décision fut remise à la sentence des *Trois Etats*, cour suprême du pays. Ce tribunal adjugea le pays à Frédéric I<sup>er</sup>, roi de Prusse, un des prétendants de la seconde catégorie, pour être possédé comme Etat indépendant, inaliénable et indivisible.

Jetons, avant d'aller plus loin, un coup d'œil rétrospectif sur l'état du pays, des institutions et de la population.

Le pays qui, vers l'extinction de la première dynastie, vivait sous le régime des banalités, était peu peuplé, et comprenait des habitants de onze classes ou conditions différentes, qu'on peut résumer sous les dénominations suivantes :

Les *taillables*, fixés au sol, sur les biens et les personnes desquels le seigneur avait des droits absolus et qui, avec les *gens sans condition*, occupaient le degré inférieur de l'échelle sociale;

Les *francs-sujets*, les *censiers*, qui payaient un cens peu élevé, prix du rachat de la condition servile, et soumis à des prestations modérées. Les *francs-habergeants*, les *commands*, étaient des colons payant le lod pour les mutations et également soumis à diverses astrictions;

Les *bourgeois*, jouissant des privilèges de la charte et payant des redevances fixes à un taux réglé;

Les *hommes libres* ou *royés*, les *vassaux* devant l'aide et la chevauchée au seigneur.

Au temps où nous sommes arrivés, des privilèges analogues à ceux dont jouissait la bourgeoisie de Neuchâtel avaient depuis longtemps été acquis par d'autres localités. Le droit de bourgeoisie s'était en outre étendu à des habitants régnicoles disséminés sur le territoire; des allégeances, des libérations de cens avaient été faites en faveur de personnes ou de terres. Les habitants de beaucoup de villages s'étaient constitués en communautés par le rachat de sujétions onéreuses, par l'acquisition de terres, de forêts dont ils jouissaient en commun.

Le mouvement de la société depuis cinq siècles avait tendu à élever les conditions inférieures au niveau de celle des bourgeois et à

affaiblir la différence qui séparait cette dernière de celle des nobles. Cependant la noblesse siégeait aux conseils du prince et conservait une position avantageuse par les avantages politiques attachés à cette condition.

Le droit public ni le droit privé n'étaient point consignés dans un corps de lois : le pays vivait sous le régime de la coutume. Ecrite ou traditionnelle, la coutume n'est pas immuable ; un usage se substituait à un autre et s'établissait. C'est ainsi que la compétence et la composition du tribunal de haute judicature s'étaient modifiées, que les attributions législatives des anciennes *Audiences* avaient passé au tribunal des *Trois-Etats*. Cette cour, composée de quatre nobles, conseillers d'Etat, de quatre officiers du prince et de quatre bourgeois de Neuchâtel représentant le tiers-état, réunissait en elle la haute judicature et la législation. L'ordre privilégié siégeant à la fois aux Trois-Etats et dans le conseil du souverain, occupait ainsi une position que, sous l'égide d'un prince éloigné, il paraissait facile d'exploiter. Mais le caractère du peuple s'était formé par les institutions qui avaient entouré son berceau, et l'impulsion première qui lui avait été donnée le menait vers la liberté et l'égalité.

L'avènement de Frédéric I<sup>er</sup> au trône, auquel Berne, par des motifs politiques, avait puissamment contribué et qui fut préparé de longue main par des négociations secrètes, trouva dans le peuple une opposition peu marquée et peu soutenue. Cependant on peut reconnaître que l'ère approchait où le libre arbitre en matière politique commençait à se faire jour dans l'esprit des masses.

Les hommes qui étaient au pouvoir cherchèrent d'abord à se fortifier et à assurer à la Ville une primauté que Valangin avait souvent contestée. Dès 1715 on chercha à entraver le commerce naissant au Locle d'une nouvelle industrie et qui paraissait menaçant. Une innovation judiciaire, qui concentrait le pouvoir sur la ville, enleva les prévenus criminels à leurs juges naturels. Des mesures prises au préjudice des Montagnes assurèrent aux propriétaires des vignobles le débit du vin. Le pays s'agita ; des représentations portées à Berlin restèrent sans effet. Les Valanginois ne voyaient plus d'autre moyen pour soustraire le pays à ces vexations que l'admission de Valangin dans le corps helvétique et sa séparation de Neuchâtel. La mission pacifique d'un commissaire royal ramena enfin la paix (1724).

En 1766 les communes et bourgeoisies d'une part, et le gouverneur de l'autre, étaient en pleine lutte. « La cour prétend, dit un écrivain patriote, nous traiter comme une province de ses états d'Allemagne. Comme si nous étions soumis au pouvoir arbitraire, comme si nous ne faisons pas une partie de la Suisse! On veut nous mettre de niveau avec les autres sujets de la couronne et établir le pouvoir absolu. Dîme sur les esparcettes, dîme sur les prés, impôt sur les almanachs, et, pour comble de maux, des fermiers-généraux! Voilà les vues qu'on a sur nous! »

La coutume réglait le mode de perception des revenus du prince. Le contribuable acquittait sa cense en nature ou d'après le taux de l'*abri* et de la *vente* (\*). Une ordonnance royale (1748) avait mis en ferme les revenus de l'Etat. Les ruses, les vexations des fermiers rendirent ce mode de perception préjudiciable aux contribuables. Les bourgeoisies, les communes adressèrent un placet au roi, mais le Conseil d'Etat était soutenu par un prince dont la volonté était ferme, le caractère absolu, et auquel le nouveau mode de perception profitait. En 1766, la question assoupie des fermes se renouvela plus vive

(\*) L'abri et la vente étaient le prix-courant des grains et du vin.

à l'occasion du renouvellement du bail des fermiers. D'un côté on chercha à entraver l'adjudication, de l'autre, à rompre l'association patriotique (union des communes et bourgeoisies) et à provoquer par l'intrigue la défection de quelques-uns des membres.

La bourgeoisie de Neuchâtel, qui était le centre de la résistance, se prononçait énergiquement pour le maintien des droits du peuple. Ce fut alors que le commissaire royal (Derschau) porta ses griefs contre la ville et le pays de Neuchâtel à Berne, qui avait droit d'arbitrage dans les différends survenus entre le prince et ses sujets. La sentence de Berne condamna la bourgeoisie; l'évaluation sordide des frais du procès mit le comble à l'irritation. Sur ces entrefaites l'avocat général Gaudot rentra à Neuchâtel. La multitude entourait sa voiture, le poursuivit de ses huées, brisa à coups de pavés les fenêtres de sa maison. Gaudot et son neveu firent alors feu sur la foule. Dès ce moment la multitude ne connut plus de frein; la maison fut forcée, et Gaudot, qui s'était blotti sous une armoire, fut tué de trois coups de feu. Ces troubles nécessitèrent l'intervention des cantons alliés. Le nouveau gouverneur (Lentulus) en profita pour formuler un plan de con-

ciliation qui ramena le calme. L'abri et la vente furent rétablis, mais la presse fut soumise à la censure (1768).

Les idées qui avaient préparé la révolution française avaient surtout trouvé accès dans la population impressionnable des Montagnes, où les événements nourrissaient une opposition sourde contre le gouvernement. En 1793, des arbres de liberté furent plantés aux cris de « ça ira » et au chant de la *Marseillaise* ; les patriotes se coupèrent les cheveux et s'entretenrent de soustraire le pays à la domination prussienne. Une autre partie de la population, la Ville surtout, se prononça pour ces nobles infortunes. Le gouvernement sévit contre les patriotes et il affaiblit le lien qui unissait le pays à la Suisse en refusant son contingent aux cantons menacés par les troupes françaises. Neuchâtel s'excluait du faisceau helvétique. Debout encore, mais isolé au milieu des bouleversements de cette époque, il fut échangé contre un duché allemand (1806).

Le 9 mars de cette année, les conseillers d'Etat exprimèrent à Frédéric-Guillaume III leur profonde douleur, et sollicitèrent la protection de l'empereur des Français. Peu de jours après,

la principauté devint fief impérial et fut remise à Alexandre Berthier pour en jouir à toujours lui et ses descendants.

Le prince n'apporta aucun changement dans l'administration ni dans les institutions du pays, et il laissa les mêmes hommes au pouvoir. La domination passagère de Berthier laissa quelques monuments utiles et durables. La prospérité matérielle du pays s'accrut; les libertés ployèrent un peu sous le régime du sabre. Cependant la progression croissante des impôts fut pour le peuple un moindre sujet de mécontentement que l'érection et le recrutement d'un bataillon neuchâtelois.

Vers la fin de 1813, les événements favorisaient une restauration; le conseil d'Etat la prépara en silence. Les troupes alliées occupèrent le canton le 20 janvier 1814; le 25, Frédéric-Guillaume confirma l'ordre de choses établi; le 3 juin 1814, Berthier signa l'acte de son abdication.

Une charte constitutionnelle datée du 18 juin 1814 maintient le libre exercice des cultes, garantit la liberté du commerce, met la liberté individuelle sous la sauvegarde des formes juridiques, réserve à la sanction législative l'établis-

sement de nouveaux impôts, maintient l'administration et l'ordre établi et institue un corps législatif, les *Audiences générales* (\*). Quand, peu après, Neuchâtel fut admis comme 21<sup>me</sup> canton dans la Confédération, la Diète se réserva expressément que les relations fédérales du canton avec la Suisse concerneraient exclusivement le gouvernement siégeant à Neuchâtel.

La composition, le règlement, la compétence du corps législatif en firent un corps à peu près nul. Les relations fédérales du pays avec la Suisse n'étaient pas toujours réglées avec le concours des Audiences; les lois, sous le nom de décrets, d'ordonnances, étaient souvent promulguées sans la participation de ce corps. Avec cet état de choses, des mesures impolitiques, des impositions perçues pour l'amortissement d'une dette provenant de l'occupation des alliés, des restrictions apportées au commerce, les entraves imposées à la presse firent naître le parti *libéral* ou plutôt lui donnèrent de la consistance.

L'an 1830 ayant passé sur la France, une agitation sourde se manifesta dans le canton-principauté. Des voix demandèrent le remplace-

(\*) Ce corps était composé de 13 conseillers d'Etat, de 23 notables nommés par le roi, de 24 chefs de juridiction et de 30 députés des districts nommés à vie.

ment des Audiences par un corps élu du peuple. A ces réclamations s'en ajoutèrent d'autres : liberté de la presse, abolition des redevances féodales, etc. Frédéric-Guillaume se montrait disposé aux concessions libérales, mais les esprits entrevoyaient déjà un autre but.

Deux principes inconciliables étaient en présence : la monarchie et la république. L'antagonisme des deux principes devenait chaque jour plus menaçant. Les événements en préparèrent la manifestation. Le 12 septembre 1831 (anniversaire de la réunion de Neuchâtel à la Suisse) fut célébré par des festins dans diverses parties du pays. Le lendemain la révolution en armes occupait le château. Cette levée de boucliers qui échoua, neutralisée en partie par l'impéritie des chefs, ou déjouée par les efforts de la partie adverse, fut bientôt suivie d'une seconde qui présenta tous les incidents d'une guerre civile et à laquelle succédèrent des désarmements, des arrestations, des jugements. Le gouvernement, naturellement hostile à la Suisse par ses intérêts et craignant les manifestations des libéraux, put dès lors peser sur ce parti, provoquer la séparation de Neuchâtel de la Suisse, participer à une ligue anti-fédérale, et chercher à résister au torrent qui l'emportait.

Depuis 1830 surtout, sous l'influence des mêmes idées, des mêmes intérêts, les constitutions des cantons suisses tendaient à se modifier : la souveraineté du peuple rendue plus directe, l'autorité législative plus indépendante, et l'exécutive plus restreinte; les fonctionnaires soumis à l'élection périodique et les constitutions rédigées dans le sens d'une unification à laquelle l'indépendance absolue des cantons portait obstacle. Le pouvoir à Neuchâtel était comme une barque à la dérive emportée par le courant malgré les efforts des nautonniers, et ne put résister à des aspirations que des siècles avaient nourries.

Le 1<sup>er</sup> mars 1848, un gouvernement provisoire installé après la prise du Château, adressait au peuple une proclamation commençant par ces mots : « Concitoyens, le peuple neuchâtelois a enfin reconquis ses droits : la république a été proclamée, et désormais nous n'avons plus deux patries. »

Le 30 avril fut proclamée la constitution élaborée par l'assemblée constituante.

Ainsi les droits appartenant jadis à des classes privilégiées devinrent le bien commun à tous. Le principe de la propriété seigneuriale fut

aboli et le suffrage universel proclamé. Les bourgeoisies, dont la tendance avait été d'acquiescer des franchises et de les conserver exclusivement, qui tour à tour avaient été le palladium des libertés publiques et des foyers de discorde, cessaient d'exister. Un grand-conseil, composé de membres élus directement par le peuple, exerce le pouvoir souverain, et le conseil d'Etat, nommé par le grand-conseil, est chargé de l'administration et de l'exécution des lois.

L'annexion à la Suisse et la déchéance du prince étaient un seul et même acte dans la conscience de la majorité.

La non-solution d'une question ardue provoquée par les réclamations de Frédéric-Guillaume IV et pendante devant la haute cour des puissances, entretint pendant quelques années des incertitudes, des malaises dans le pays. Une prise d'armes (3 septembre 1856) dans le sens d'une restauration fut promptement réprimée. Dès lors la diplomatie ne recula plus devant un dénouement nécessité par les circonstances, et le traité de Paris vint consacrer définitivement les faits accomplis. Ainsi le canton fut rendu à la Suisse, dont, par sa position géographique, il est une partie intégrante.

De grands progrès ont été faits depuis 1848 ; mais il y a progrès matériel et progrès moral. L'un est ostensible et promptement constaté ; l'autre , résultat d'un travail interne plus lent, dont les individus seuls ont d'abord conscience, est, par sa nature même, réservé à l'appréciation des âges futurs. Aujourd'hui un grand espoir de bonheur se fonde sur la réalisation d'un système politique qui garantit à chacun une large et égale part de liberté, et sur les avantages réels qu'une instruction positive plus étendue assure à l'individu et à la société. Puisse encore la culture des nobles sentiments qui constituent l'humanité entretenir la vie au fond des âmes, alimenter le foyer intime d'où se répand une sève vivifiante dans le corps social. Puissent l'ignorance, la misère, l'immoralité, les hâines, la passion, ne jamais rendre vain ou dangereux le principe sur lequel est fondé le gouvernement démocratique !

---

## IV

### Statistique, organisation, institutions.

Le canton de Neuchâtel comptait, en 1858, 83,103 habitants répartis sur une surface de  $34\frac{7}{10}$  lieues carrées, occupant 11,689 maisons représentant à l'assurance une valeur de 98 millions 342,700 fr. Le recensement de 1859 accuse une augmentation de 1,614 habitants.

Répartie d'après la nationalité, la population se composait de : 45,470 Neuchâtelois ; 29,154 Suisses ; 8,479 étrangers : d'après le sexe, de 40,825 hommes, 42,278 femmes ; d'après l'état de famille, de 26,802 mariés, 5,112 veufs, 51,183 célibataires.

En 1859, le nombre des mariages a été de 633 ; celui des divorces de 6.

Le nombre des naissances, indépendamment de 173 enfants morts-nés, est de 3,149 enfants, chiffre qui représente le  $3\frac{2}{3}$  p. 100 de la population. Celui des décès est de 1,970 individus, soit  $2\frac{5}{8}$  p. 100, dont la vie, variable selon les districts, a été en moyenne de 30 ans 3 mois, ou 2 ans 6<sup>m</sup> moins qu'en 1858.

La recette de l'Etat en 1859 monte à 1 million 18,194 fr., provenant en majeure partie de la fortune de l'Etat, de droits régaliens (sel, asphalte, pêche), de l'impôt direct assis sur le capital et le revenu (soit 1 p. 100 du revenu au-dessus de 400 fr. et 1 p. 1000 du capital à l'échelle inférieure, produisant 295,000 fr.), de l'impôt indirect ou lod, d'indemnités fédérales (postes, douanes). Les départements qui figurent dans la dépense pour les plus hauts chiffres sont : justice, 82,548 ; travaux publics, 197,283 ; militaire, 141,000 ; cultes, 116,000 ; éducation publique, 101,000 ; gendarmerie, 84,000, etc.

Le chiffre des recettes avait, jusqu'en 1859, offert un excédent sur les dépenses. Le dernier exercice présente un déficit de 76,957 fr. provenant en grande partie du défaut de paiement de l'intérêt de 3 millions engagés dans l'entre-

prise du Jura industriel par une prise d'actions de l'Etat.

### **Organisation judiciaire.**

La république, en arborant les trois couleurs, sortit de l'ornière des us et coutumes; elle rompit avec les institutions établies et les principes qui avaient dirigé le gouvernement déchu. Elle procéda à la réorganisation de l'édifice social, établit et constitua les services que réclamaient l'ordre et la prospérité publique. Le code civil reproduit tantôt textuellement le code français, tantôt la coutume neuchâteloise pure; tantôt les décombres d'un régime détruit et les matériaux façonnés d'un droit nouveau ont été modifiés et appropriés aux besoins du pays.

Le canton se divise en six districts administratifs et judiciaires (Neuchâtel, Boudry, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Chaux-de-Fonds et Locle) et en 18 cercles ou justices de paix. Le district est administré par le préfet. Dans les communes ou municipalités qui ne sont pas chefs-lieux, l'administration centrale est représentée par des conseillers de préfecture.

La loi établit trois catégories de tribunaux en matière civile : 1° la justice de paix, qui juge

sommairement jusqu'à concurrence de 300 fr.; 2° le tribunal civil ou de district; 3° la cour d'appel.

Le pays vit sous un code pénal extrêmement doux. La loi en matière pénale établit : 1° le juge de paix qui prononce souverainement sur les contraventions ou délits qui ne concluent qu'à l'amende; 2° le tribunal de police qui juge des délits dont la punition n'excède pas 72 heures de prison; 3° le tribunal correctionnel, dont la compétence s'étend jusqu'à 60 jours de prison; 4° la cour criminelle.

Une nombreuse population flottante attirée dans ces dernières années par les travaux des chemins de fer est une des causes qui ont amené une progression anormale dans le nombre des naissances illégitimes et des condamnations. L'urgence de moyens répressifs a, dans ces circonstances, fait porter à 80 hommes le corps institué pour garantir l'ordre intérieur du pays, ainsi que la sûreté des habitants et des propriétés.

#### **Militaire.**

Le témoignage d'un voyageur du XVII<sup>me</sup> siècle cite les Neuchâtelois comme bons soldats, allant à la guerre avec les Suisses, mais aussi

faisant bande à part et allant hardiment au combat et dans un autre ordre que les Confédérés. Le Neuchâtelois assistait naguère en armes aux assemblées de bourgeoisie, et si peut-être, par son caractère, il se plie difficilement aux exigences de la discipline, les nombreuses cibles dressées jusqu'aux alentours des habitations témoignent que son goût pour le maniement des armes n'a guère perdu de sa vivacité.

Tout citoyen, Neuchâtelois ou Suisse, établi dans le canton est tenu au service militaire. Les hommes qui, par leurs fonctions ou leurs infirmités, sont exemptés du service paient, ainsi que les absents, une taxe qui peut varier de 10 à 160 fr., selon l'âge et la fortune des individus (\*).

Les hommes appelés au maniement des armes se répartissent en : recrues (hommes de 19 à 20 ans), élite (de 20 à 27 ans), réserve (de 27 à 34 ans), landwehr (de 34 à 44 ans).

Le contingent fédéral comprend :

- a) Fusiliers : bataillons n<sup>os</sup> 6, 23, 115.
- b) Carabiniers : compagnies n<sup>os</sup> 14, 17, 64.
- c) Artillerie : batteries n<sup>os</sup> 24, 52.
- d) Guides : compagnies n<sup>o</sup> 6, 15.

(\*) Cette taxe, perçue en 1859 sur 3,834 hommes, a produit 45,812 fr.

L'effectif du contingent fédéral avec les surnuméraires était, en 1858, de 4,809 hommes, y compris les états-majors, les infirmiers, armuriers, train de parc.

Les hommes sont tenus à se procurer à leurs frais l'habillement ou petite tenue; l'Etat fournit la capote, les armes, le cheval. Appelés à une école ou à un cours de répétition, ils reçoivent la solde, les vivres et la ration du cheval.

L'instruction, la répétition ont lieu dans des écoles (Colombier, etc.) et dans des cantonnements. La durée de ces exercices annuels ou bisannuels varie de 8 à 42 jours, selon la classe à laquelle appartiennent les milices. L'instruction des hommes appartenant aux armes spéciales se donne dans des écoles fondées et dirigées par la Confédération.

Dès 1859 la landwehr, réorganisée et instruite, est astreinte à des exercices de quelques jours.

L'armement est uniforme pour toute la Suisse. Les armes à longue portée sont provisoirement établies d'après le système Prélaz-Burnand; les armes de précision sont la carabine et le fusil de chasseur, dont sont armées deux des six compagnies de chaque bataillon de fusiliers.

### **Instruction publique.**

L'instruction élémentaire a relativement toujours atteint dans ce pays un niveau assez élevé, témoin les nombreux instituteurs et institutrices qui, depuis plus d'un siècle, se répandent dans les pays étrangers. Le prince Berthier et Frédéric-Guillaume III avaient témoigné une sollicitude particulière à cette source de la prospérité publique. L'attention de quelques particuliers, les efforts de beaucoup de communes s'étaient également portés vers l'amélioration des écoles. Le régime actuel a dû faire une large part à des exigences toujours croissantes. Pour sauvegarder des intérêts souvent méconnus par l'ignorance, pour émanciper les individus que leur impéritie livre à la discrétion d'autrui ou expose à l'exploitation de l'égoïsme, pour assurer à tous les connaissances élémentaires nécessaires à l'état actuel de la société, à l'exercice des devoirs de citoyen : la loi a proclamé la fréquentation obligée de l'école une nécessité sociale, et elle a ouvert à tous et gratuitement l'entrée du sanctuaire.

La loi établit deux sortes d'écoles : l'école primaire, l'école industrielle. Elle veut dans chaque commune au moins une école primaire.

L'enseignement au premier degré comprend : lecture, écriture, arithmétique, géographie, histoire, religion et chant. La commission d'éducation préposée à chaque école a en outre la faculté d'étendre le programme selon les exigences locales. Le nombre des établissements primaires, desservis par 145 régents et 129 institutrices, est, y compris 12 classes enfantines, de 277. Quelques-unes de ces écoles (85) situées dans des quartiers éloignés, ne sont ouvertes qu'en hiver. Les localités populeuses ont établi des cours du soir en faveur de la jeunesse qui, avant l'âge légal, déserte l'école pour se livrer à un précoce apprentissage.

L'administration générale et l'inspection supérieure de l'instruction publique appartiennent à la Direction d'éducation, l'un des départements du Conseil d'Etat. Tout aspirant à une place vacante (maître ou maîtresse) doit, avant de se présenter au concours, se munir d'un brevet de capacité. L'école est ouverte à tous les cultes et elle réserve au ministre respectif de chaque rite la faculté d'instruire les enfants des parents intéressés dans le dogme qu'ils professent.

Les écoles industrielles ont pour but de fournir aux élèves une instruction plus développée

que celle que propage l'école primaire, ainsi que les connaissances *spéciales* au commerce, à l'industrie et aux arts. Trois de ces écoles jusqu'à présent ont été érigées : Loele, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel. L'élève suit les classes de 12 à 16 ans. Le programme comprend : langue française, langue allemande, géographie (politique, commerciale et cosmographie), histoire (moderne et moyen âge), instruction civique, mathématiques, tenue des livres, sciences physiques et naturelles, dessin (géométrique et artistique), modelage, musique vocale, gymnastique.

Le même programme plus ou moins obligatoire est aussi celui de l'école des filles. L'instruction civique, les mathématiques sont remplacés par un cours de pédagogie et d'économie domestique.

Il est vraisemblable que la série d'institutions scolaires sera plus tard complétée par l'érection d'une école cantonale, au sortir de laquelle les élèves pourront s'inscrire dans la matricule de l'école polytechnique. Un cours spécial réservé dans ce futur institut aux jeunes gens qui se vouent à la carrière pédagogique, comblerait un des besoins urgents de notre pays et romprait avec quelques habitudes traditionnelles de l'en-

seignement plus propres à développer la mémoire que les facultés intellectuelles de l'écolier.

En dehors de ces écoles, la ville de Neuchâtel, restée fidèle à la mission qui incombait jadis aux bourgeoisies, subventionne un collège avec des auditoires et une faculté de théologie. Grâce à cette institution, la tradition classique et les études humanitaires sont maintenues dans le canton en présence de l'industrialisme.

Dans une de nos grandes localités les jeunes gens se sont militairement organisés en corps de cadets. Mais leur tambour n'est nullement celui du lycée, ni la discipline du corps celle de l'école. Le but de l'institution est simplement d'initier le futur soldat-citoyen au maniement des armes et aux évolutions militaires. C'est un de ces imberbes miliciens qui, sous l'indignation produite par d'odieuses menées annexionistes et la perspective des conflagrations que peut faire naître l'occupation de la zone savoisienne neutralisée, entonna d'une voix enfantine ce sublime passage d'une hymne bien connue :

Nous entrerons dans la carrière  
Quand nos aînés ne seront plus, *etc.*

En présence d'un résultat de l'expérience, savoir que la gratuité de l'enseignement favo-

risait la diffusion des notions élémentaires, mais tendait à abaisser le niveau où se seraient élevées de fortes intelligences, la sympathie que le public voue à l'éducation se traduit par l'amélioration matérielle apportée au sort des instituteurs, par l'accroissement de considération dont jouit le corps enseignant, par la participation croissante du public aux fêtes de l'école, par l'importance que l'on commence à attacher à l'exhibition d'un bon certificat scolaire.

Des allocations de l'Etat, des contributions des communes, et, dans l'école industrielle, une rétribution mensuelle des écoliers, subviennent aux frais de l'instruction publique. (\*). Les sacrifices que s'impose le pays pour satisfaire aux exigences du développement intellectuel de ce siècle et aux besoins de l'industrie portent des fruits. Cependant il est regrettable que la part faite à l'apprentissage du travail manuel dans l'âge où la jeunesse est encore appelée à l'étude l'emporte fréquemment, et au détriment de l'enfant, sur les prescriptions de la loi (\*\*).

(\*) Les dépenses que nécessite l'organisation scolaire actuelle se répartissent comme suit : Instruction primaire, 244,894 fr ; instruction secondaire, 56,969 fr. ; collèges et auditoires de Neuchâtel-Ville, 51,350 fr. Total, 360,224 fr. : soit fr. 4.50 par âme de la population.

(\*\*) Sur 13,344 enfants de 7 à 16 ans appelés en 1859 à la fré-

### Religion.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'ordre civilisateur des Bénédictins avait défriché dans la partie basse et moyenne de notre pays. Plusieurs maisons religieuses existaient dans le comté et y possédaient des terres (Prémontres à Fontaines, prieurés de Bevaix fondé en 998, de Corcelles, de Môtiers). Neuchâtel faisait partie de l'évêché de Lausanne.

Le clergé, dans le moyen âge, était seul lettré : il siégeait dans le Conseil du prince et dans les tribunaux, et s'enrichissait des dons pieux des fidèles. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'instruction commençait à se répandre et le sens moral à s'épurer. On reprochait aux hommes d'église une profonde ignorance, une insatiable avidité de biens temporels, l'entraînement à la fougue des sens. Ce fut le commencement de la réforme religieuse.

Les milices du pays qui avaient pris part à une expédition des Bernois, rentrèrent dans leurs foyers avec le ferment de la nouvelle doctrine.

Quant à l'école, 1008 (dont 131 ont été reconnus posséder une instruction suffisante) n'ont reçu aucune instruction ; 11,716 ont fréquenté les écoles publiques ou les écoles de Neuchâtel-Ville, 411 des écoles privées ; 249 ont été instruits chez leurs parents. Sur 85,2 habitants, 1 enfant a reçu une instruction insuffisante.

L'arrivée de Farel vint donner une nouvelle secousse aux esprits. Il prêcha à Serrières, à Neuchâtel ; la foule se pressait autour de lui, il trouvait des adhérents parmi ses auditeurs. Un jour, dans la ferveur de leur zèle, ceux-ci s'armèrent de haches, de maillets, enfoncent les portes du temple, brisent les saintes images et inscrivent sur les colonnes de la nef :

« *Le XXIII<sup>e</sup> octobre MDXXX, l'idolâtrie fut ostée et abattue de céans par les bourgeois.* »

Catholiques et novateurs se préparaient à soutenir leur croyance par les armes, quand une voix proposa de remettre la décision à la pluralité des suffrages. Une majorité de 18 votants décida en faveur de la foi évangélique. Les autres paroisses du pays ne tardèrent pas à imiter l'exemple de la capitale, sauf Cressier et le Landeron, où la voix du bouvier, requis pour le vote communal, fit majorité.

Farel, nommé pasteur à Neuchâtel, y organisa l'œuvre commencée pour l'affermissement de la foi.

La Compagnie des pasteurs, nommée *Classe*, conserva, jusqu'à ces derniers temps, sauf la conquête de quelques attributions et de quelques prérogatives, l'organisation et les attribu-

tions que lui avait données le Réformateur. Elle maintenait l'unité et l'uniformité de la doctrine ; recevait, déposait les ministres, nommait aux places vacantes. Un code de délits dont la religion était l'objet, fut rédigé (ordonnances ecclésiastiques). Chaque paroisse avait un *consistoire* composé du pasteur et des *anciens*. Ce tribunal mixte admonestait les pécheurs et dénonçait les récalcitrants, les récidives aux tribunaux. Le pasteur était rétribué par *l'émine de moisson*, que chaque feu-tenant devait à la cure.

Le régime actuel place les cultes sous la suprématie du gouvernement en ce qui concerne le temporel ; il ne tolère aucune corporation ecclésiastique indépendante du pouvoir souverain, et réunit au domaine de l'état les biens et les revenus du clergé. Il a institué trois degrés d'autorités ecclésiastiques, savoir : les *paroisses*, les *colloques*, le *synode*.

La paroisse élit son pasteur et ses anciens d'église ; le colloque comprend un nombre égal de laïques élus par les paroisses et d'ecclésiastiques ; le synode est formé de 32 membres laïques et ecclésiastiques nommés : 1<sup>o</sup> par le conseil d'Etat ; 2<sup>o</sup> par les colloques ; 3<sup>o</sup> par les dis-

tricts. Il exerce une surveillance générale dans les intérêts de l'église et fonctionne dans les anciennes attributions de la Classe.

Les pasteurs sont déchargés de la tenue des registres de l'Etat civil. Ils sont nommés pour 6 ans et salariés par l'Etat.

Le protestantisme laisse à chacun la libre interprétation des Ecritures : le mouvement des esprits ne s'arrête pas. La fameuse question sur l'éternité des peines, à laquelle la décision sarcastique de Frédéric II mit fin, surgit au siècle passé dans nos montagnes. Comme plus tôt les anabaptistes, la doctrine des Hernhouttes trouva accès dans le pays (Montmirail). De nos jours des dissidences se sont manifestées dans l'église (Derbistes, piétistes, méthodistes, adhérents de l'église libre) et l'entière séparation de l'église et de l'Etat est une question dont les esprits se sont déjà préoccupés.

---

## V

### Industrie, commerce, culture.

Le travail dans notre pays est honoré sous toutes les formes. Cependant beaucoup de professions ont à peine des représentants, d'autres sont presque exclusivement exercées par des étrangers. Ce fait ne peut provenir que de l'existence de quelques aptitudes particulières à une race ou du lucre attaché à l'exercice de quelques professions.

En 1512 la population du Comté de Valangin était de 3000 âmes. Les colons des « Noires joux » cultivaient quelques terres, élevaient des bestiaux, recueillaient la poix découlant des sapins. Le Val-de-Travers exploitait le fer, ses maçons étaient connus par leurs pérégrinations annuelles. Quelques tisserands du Val-de-Ruz, des

fabricants de drap à Neuchâtel exerçaient leur industrie sur les provenances du sol. Le vignoble exportait peu de ses produits naturels sauf les bondelles ou harengs du lac. Un fait qui frappe aujourd'hui, c'est la densité de la population dans des contrées dont l'altitude semble écarter le commerce, le luxe, les arts et être hostile aux transactions sociales.

Lorsque jadis un enfant naissait en Bohême, le père prenait le nouveau-né, le fixait au bout d'une perche et, l'élevant dans les airs le visage tourné vers la Saxe, il lui adressait ces paroles : « Puisses-tu, ô mon enfant, jouir ta vie durant d'une part de bonheur égale à celle qui est dévolue aux habitants de cet heureux pays ! » Neuchâtel, à quelques égards, rappelle l'heureuse Saxe. En effet la prospérité du pays, l'air de propreté et d'aisance des habitations, l'absence de la mendicité, la persistance avec laquelle une population qui ne fut jamais attachée à la glèbe brave sur ses marchés une mercoriale toujours plus élevée que celle des contrées limitrophes, sont des faits qui attirent l'attention. Cherchons donc dans les données statistiques datant de différentes époques des éclaircissements qui mettent sur la voie de les expliquer.

ANNÉES.	Population.		Professions.			
	Indigène.	Etrangère.	Ouvriers en indiennes.	Horlog., faiseurs d'outils.	Faiseuses de dentelles.	Cabaret, auberg.
1752	28017	4338	399	464	2793	
1792	33630	10226	1845	3456	3832	
1814	36842	13855	875	3744	5628	450
1858	45352	37761	100?	12000?	100?	807

Ce tableau présente des chiffres assez significatifs : l'augmentation de la population étrangère, le mouvement dans le nombre des employés à différentes industries dont le travail productif est notoirement au-dessus des besoins de la population ambiante et, tant qu'il est progressif, prime la concurrence étrangère.

Des mandements somptuaires très sévères défendaient encore au XVII<sup>e</sup> siècle aux femmes et aux filles les fraises et la dentelle. Heureusement la défense ne portait pas sur la confection. Nous trouvons la fabrication de ce tissu déjà florissante il y a 160 ans. Cette industrie, dévolue aux femmes et aux enfants, qui vers 1820 livrait à l'exportation pour près de fr. 1,500,000, a succombé depuis 30 ans sous la concurrence des métiers mécaniques. Aujourd'hui le coussin et les fuseaux reposent dans les galetas ou n'occupent plus qu'un minime nombre de mains.

Un particulier du Val-de-Ruz eut en 1732 l'idée de jeter quelques couleurs sur des pièces de toile de coton qu'il vendait sous la forme de mouchoirs. Le succès donna lieu à une industrie qui s'étendit considérablement. La vivacité que la fabrique donnait à quelques teints fut pour les étrangers un objet d'émulation. En 1833 cette industrie produisit 130,000 pièces d'indienne. Mais alors elle était déjà sur le déclin ; aujourd'hui elle se meurt.

Des essais faits à différentes époques pour doter le pays de nouvelles industries (fabrique de faux, confection de gants, filature etc.) n'ont pas conduit à des résultats satisfaisants ou durables. Il est probable que l'établissement des voies ferrées, la propagation des connaissances technologiques, mécaniques, chimiques et plus encore la crise qui pèse sur l'horlogerie et qui offre à de nouvelles entreprises des bras inactifs viendront favoriser de nouveaux efforts et porter à de nouveaux essais en modifiant la base des calculs sur lesquels se supputent le lucre et le succès d'une entreprise.

La première montre fabriquée dans notre pays remonte à l'an 1684. C'est là l'origine de l'industrie qui, plus que toute autre, vint procurer le travail et faire fleurir le commerce et l'aisance.

Un marchand de chevaux confia un jour à un jeune serrurier de la Sagne une montre dont il demandait la réparation. L'artisan imberbe avait bien, il est vrai, porté une main réparatrice sur quelques horloges en fer, mais jamais une merveille semblable à l'œuvre qu'il tenait ne s'était présentée à ses yeux. Il hésite avant de porter la main à un ouvrage aussi délicat. Cette aptitude à tout entreprendre, qui est un des traits du caractère de notre population, l'emporta sur ses scrupules. Il étudia le nouveau mécanisme et réussit. Le succès fit naître en lui le désir de reproduire le modèle. Il avait à créer les pièces, les instruments de travail, à confectionner boîte, spirale, aiguille, rouages et tous les accessoires, à combiner le jeu, la relation des pièces. Un travail opiniâtre vient à bout de tout : l'œuvre du génie n'est souvent qu'un long travail. La montre fut faite, les voisins en furent émerveillés.

Les rouages d'une montre n'étaient point à l'origine disposés sur le disque unique qui aujourd'hui en soutient les pièces artistement placées. L'élégante machine n'arriva point dès les premiers temps au degré de perfectionnement qu'elle a atteint de nos jours. La montre que fit

Richard, plus que le modèle peut-être, laisserait à nos yeux beaucoup à désirer. Une corde à boyau unissant la fusée et le barillet faisait la fonction de chaîne. La marche du balancier était loin d'être régulière : le mot isochrone n'était pas encore inventé. Le mouvement avait 20 et quelques lignes de diamètre, les piliers qui portaient les platines mesuraient un bon pouce en hauteur ; un cadran en étain, une boîte en laiton, l'indication de l'heure remise à la sollicitude d'une seule aiguille répondaient aux exigences du temps. Tout imparfait qu'était l'ouvrage, il attira les amateurs et les acheteurs. Bientôt l'expérience, la réflexion conduisirent à des perfectionnements. Le besoin fit inventer des outils ingénieux, à travail prompt et exact, dont le premier, qui sert à confectionner les dents des roues, est dû au génie de Richard lui-même, qui en devina l'existence.

La subdivision du travail, qui aujourd'hui fait passer par 130 mains une montre à répétition, ne tarda pas à s'établir. Richard étant allé se fixer au Locle, qui lui offrait plus de ressources, y fit des élèves qui plus tard transportèrent l'industrie naissante dans les hameaux et les villages environnants. Chacun apportait au

maître son contingent d'essais, d'observations, de perfectionnements, soit dans le mécanisme de la pièce soit dans la confection de nouveaux outils. Bientôt le commerce s'empara des produits, le luxe exprima des exigences : il fallut satisfaire à tous les goûts, à tous les besoins, à toutes les bourses. Ainsi de l'œuvre la plus ordinaire on a passé par une longue série de dégrossissements progressifs, de combinaisons ingénieuses, de transitions insensibles à la montre-bijou et à la pièce de précision la plus exacte. Les arts vinrent offrir leur concours : le dessin, la gravure, le guillochage, le ciselage, la peinture, la chimie même par l'élaboration de bonnes couleurs vinrent rehausser la valeur des pièces. Des hommes éminents, colons actifs et entreprenants, désertant la ruche ou rentrant dans l'essaim primitif, contribuèrent à fonder le renom dont jouit notre fabrique, qui aujourd'hui trouve de l'écoulement dans le monde entier. (\*)

(\*) Il suffit de citer les noms des Berthoud, Breguet, Jaquet-Droz connus en mécanique ; J.-G. Droz, monnayeur ; Guinand, fondeur de verre ; Abram et Charles Girardet, H.-F. Brand, Forster, Léopold Robert, graveurs ou peintres. Nous passons sous silence quantité de noms moins connus, cités dans les concours provinciaux et dont l'un, celui d'un descendant de D. JeanRichard, fut mentionné à la suite de la grande exposition de Londres.

Une immense solidarité régit le monde. Il n'y a pas de découverte, de progrès, de développement dans les facultés humaines dont les effets ne portent plus ou moins indirectement sur le perfectionnement, la transformation de quelque branche industrielle. Ainsi la découverte de Volta substitua un procédé innocent et facile au dorage naguère si préjudiciable à la santé des ouvriers ; la photographie horlogère a trouvé le moyen de fixer les images sur l'émail ; les progrès de l'astronomie et de l'art nautique ont conduit au chronomètre et à la montre marine ; le mode de forage particulier à nos ouvriers a pu donner l'idée d'appliquer un forêt gigantesque au percement du roc. L'horloger, en se mettant en quête de moyens exacts pour mesurer l'espace et le temps, a été conduit à la confection de pendules de premier choix, à la fabrication d'excellents instruments de géométrie, puis, par la recherche de l'heure astronomique, dirigé vers l'établissement d'instruments d'optique. L'étude si importante du retrait et de la dilatation des métaux ; a trouvé une application dans la montre-thermomètre. L'habitude des combinaisons mécaniques se portant sur d'autres objets conduisit au siècle passé à la confection

du pistolet tournant, connu aujourd'hui sous le nom de revolver, ou trouva des applications dans ces machines ingénieuses qui firent connaître au loin le nom de Jaquet-Droz.

L'horlogerie, par la souplesse de touche qu'elle exige, par la délicatesse de quelques-unes de ses manipulations, par la subtile exactitude que réclame le mécanisme de la montre, est peu favorable à ces rassemblements d'hommes exécutant le travail en commun. Le travail est rétribué à la pièce et exécuté à domicile sur la matière que fournit *l'établisser*. La propreté, l'ordre, la tranquillité d'esprit sont des conditions essentielles à la bienfaisance de l'œuvre. Elle laisse l'artisan à la vie de famille, et remet avec succès aux femmes l'exécution de plusieurs de ses parties. Le travail, l'ordre, l'économie deviennent ainsi le code moral d'une petite association qui prospère sous le toit paternel, où chacun exerce l'industrie dont il a fait choix. Encouragé par d'heureux commencements, le jeune homme se forme un fond d'épargne et fonde en perspective un futur établissement; l'ouvrière, bien qu'elle habite un pays où les conditions de fortune n'entrent guère en ligne de compte dans l'union des cœurs, se constitue un trousseau pour le jour qui la conduira à l'autel. C'est ainsi

que sans y penser, Daniel JeanRichard a presque résolu un grave problème social, celui de l'équilibre des sexes.

L'industrie horlogère, après avoir attiré à elle la presque totalité des forces productives des montagnes, s'est répandue dans les gradins inférieurs; elle envahit les domaines ruraux et vinnicoles, elle pénètre dans les contrées limitrophes. Aujourd'hui la population inquiète s'émeut de la longue crise qui pèse chez elle, de l'extension de la fabrique, de la surabondance croissante des produits, de l'abaissement progressif des prix. Elle regrette d'avoir abandonné le rateau pour la lime; elle ouvre par l'instruction l'entrée à des carrières jadis dépréciées; elle cherche par tous les moyens possibles à se maintenir en possession des avantages acquis, et à prévenir les éventualités dont la menace l'avenir. Elle établit des écoles spéciales, cherche à former le goût et l'intelligence des ouvriers, à réveiller l'esprit créateur avant que l'œuvre ne dégénère en une servile imitation; elle organise des associations pour explorer des débouchés, pour maintenir le renom de la fabrique menacée dans la qualité des produits, pour fournir au plus bas prix à l'artisan les objets de pre-

mière nécessité ; elle ouvre, s'assure des voies de communication promptes et faciles ; elle élève des habitations salubres en faveur des artisans que visite la misère ; elle cherche à développer l'habitude de l'ordre, le goût de l'épargne, le sentiment de la prévoyance, et elle rend un hommage à la persévérance et au travail en érigeant à JeanRichard un monument de reconnaissance. (\*)

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est pour notre pays, comme pour l'Europe, une ère mémorable. Neuchâtel a peu de traditions, l'âge des légendes était passé quand les forêts s'éclaircirent, quand les montagnes se peuplèrent. Le calvinisme, en inculquant dans un but moral une active et continuelle surveillance sur les pensées, les paroles, les actions, réveille le sentiment de la responsabilité personnelle, mais favorise peu l'essor de l'imagination. Or, dans les temps que l'horlogerie

(\*) Statistique des montres établies en 1859 : en or, 86,709 ; en argent, 145,068. En 1853, le seul bureau de la Chaux-de-Fonds avait poinçonné 213775 boîtes. Ce nombre officiel est loin de représenter le chiffre réel de la fabrique. La boîte en cuivre ne nécessite aucune marque de garantie, non plus que les mouvements expédiés nus à l'étranger. Le chiffre des montres ou mouvements exportés par le pays doit être ainsi porté beaucoup plus haut. La valeur moyenne d'une montre complète en or peut-être fr. 400, celle d'une montre en argent fr. 40. La baisse des prix depuis trois ans est d'environ 35 %.

commence à se développer, ces hommes qui avec tant de persévérance se créaient une existence nouvelle, sentaient l'horizon s'étendre autour d'eux et étaient disposés à prendre part à l'œuvre de ce siècle. Les esprits aiguisés par les luttes politiques, exercés à la solution des problèmes mécaniques, commencent, à défaut de traditions, à prêter l'oreille aux bruits d'un monde éloigné, et à jeter un regard curieux sur la nature qui les environne (Gagnebin, Cartier, D'Ivernois, etc.). Tout à coup les noms de Linnée, de Buffon, pénètrent jusqu'au fond des hautes vallées qu'exploraient Haller et Rousseau. A la commisération donnée au sort du malheureux Calas, à l'examen des doctrines de Zinzendorf, aux contestations sur l'abri et la vente, sur l'éternité des peines, se mêlent d'autres discours. La main qui arrondissait les rouages, qui polissait l'acier, qui broyait les couleurs, fouille les champs, recueille sur les pelouses, au fond des combes profondes, sur les flancs des crêts escarpés, les objets qui frappent les regards. Insectes, pétrifications, plantes, oiseaux, tout excite la curiosité de ces naïfs observateurs. C'est ainsi que se formèrent les premières collections qui présentèrent aux après-venants une œuvre de dé-

tails dans lesquels l'esprit de critique est venue mettre de l'ordre.

Les nouvelles relations amènent de nouvelles idées. Avec l'industrie qui substitua la montre au cadran solaire, au sablier, au clepsydre, se sont développés des appétits délicats et de poétiques instincts. Aujourd'hui les échos de la Montagne répètent les chants nationaux de ses fils, et ses musées se décorent de leurs œuvres. Ainsi que le caractère originaire de la vieille roche jurassique s'altéra sous des alluvions subséquentes, ainsi la physionomie, les traits primitifs du pays s'effacent graduellement sous le courant des siècles, nivelés par les frottements et les contacts, recouverts par les dépôts erratiques de la civilisation. Le changement s'observe dans les jeux des enfants, dans l'intérieur de la vie domestique, dans les préoccupations des hommes. Mais comme sur ces anciennes monnaies dont le relief a été effacé par l'usage, les traits caractéristiques se révèlent encore à l'œil curieux, ainsi le caractère indépendant, le sens pratique, la solidité d'esprit resteront comme une empreinte indélébile de notre nationalité.

Le sentiment de liberté et d'égalité, si vif dans les Montagnes, dont les habitants ne furent ja-

mais scellés au sol et dont un gain facile assurait l'indépendance, était moins profond dans la partie basse du pays. Ici la conscience de la valeur personnelle était moins intime et la liberté d'opinion ployait sous des considérations de travail et de salaire. Ici la considération se portait volontiers vers l'opulence, le respect s'attachait au prestige du nom. La ville, qui avait son conseil particulier, qui était le siège du gouvernement, qui avait été la résidence des princes, obéissait à d'autres impulsions, suivait d'autres traditions. Elle formait dès longtemps, par la nature de ses alliances, de ses relations, de ses institutions, des employés, des administrateurs, des militaires qui souvent passaient à un service étranger. C'est de son sein que sortirent ces négociants aussi distingués par leur patriotisme que par l'importance et le succès de leurs opérations mercantiles (Purry, Pourtalès, etc.). Sa jeunesse, dont le travail manuel n'absorbait pas tous les instants, se nourrissait du pain vivifiant de la littérature classique et donnait des signes de vie. Les noms des Montmollin, des Ostervald, du publiciste Vattel, etc., ouvrent la série des hommes de lettres qui ont marché sur leurs traces et auxquels il n'a souvent manqué, pour être connus,

qu'un champ d'études et d'investigations moins restreint. (\*) De ses presses, qui bientôt réclameront la garantie de la propriété littéraire, sortait le *Mercur*e helvétique. Ses établissements typographiques se préparaient à éditer ou à reproduire les œuvres de Bonnet, de Mercier, Voltaire, Mirabeau, Rousseau, etc.

Aujourd'hui encore la profession de foi politique des habitants du Vignoble et de ceux des Montagnes n'est pas toujours identique. Neuchâtel et Valangin résumant les questions politiques d'une manière différente et personnifient des débats remontant à une lointaine origine. Le citoyen, selon ses lumières, selon la doctrine traditionnelle de la famille ou sa position sociale, se prononce pour telle forme de gouvernement, préfère telle manière d'exercer l'autorité, porte à l'exclusion d'une autre telle catégorie d'hommes dans les conseils ou dans l'administration. Appelé à la participation de la chose publique, chacun, par droit et par devoir, surveille, dans l'intérêt du parti auquel il appartient, la marche,

(\*) Exceptons cependant le nom des auteurs du Voyage au Caucase, du Peuple primitif, des récits pittoresques des excursions de M. Agassiz dans les Alpes, etc., des études sur le Jura soleurois, des observations sur les Glaciers des Vosges, etc. ; le traducteur des livres prophétiques de la Bible, etc.

la gestion des affaires, cherche à influencer selon sa conviction, à diriger les événements dans la mesure de ses vœux, et, en faisant peut-être trop abstraction de considérations d'un autre ordre, à admettre ou à rejeter les hommes en vertu d'une conformité ou d'une divergence d'opinions. Les questions qui préoccupent les esprits se sont portées en tout et partout : lieux de réunion, écoles, cours publics, assemblées religieuses, institutions de bienfaisance, presse, banque cantonale, chemins de fer, etc., ont été soit le théâtre d'une lutte, soit l'origine de manifestations qui, bien que dans une mesure moins passionnée, pourront se renouveler encore.

---

## VI

### Culture et produits du sol.

La main qui dans l'enfance de l'horlogerie maniait l'archet et la lime en hiver, s'armait aussi de la faux dans les jours d'été et vaquait, le cours des saisons durant, aux soins des bestiaux. Le fromage, la race bovine, donnaient moins qu'aujourd'hui lieu à des transactions commerciales. Les scies, parfois superposées à deux, trois étages dans les « entonnoirs » où s'engouffrent les eaux, fournissaient des bois de construction que la vapeur prépare en partie aujourd'hui. La spéculation a depuis des siècles abusé d'une matière première qui paraissait indestructible. Le déboisement progressif des forêts fait réclamer une législation spéciale pour ce genre de culture. Déjà on commence à ne plus boiser

les murs des appartements ; l'économie tient compte de l'énorme déperdition de chaleur qu'entraînent nos primitifs foyers ; les vastes poêles disparaissent de nos appartements, jadis si bien chauffés. La tourbe, dont l'exploitation n'a pas lieu par des procédés rationnels, et dont la production est abandonnée au hasard, se consume au lieu de bois, et le temps approche où la houille deviendra un combustible nécessaire.

Le laitage fait une partie essentielle de l'alimentation dans notre pays, et le lait est souvent amené de plusieurs lieues dans nos centres. Ce produit, avec l'élevage de la race bovine et la confection du fromage, constitue un des principaux revenus fonciers des montagnes. Le bétail des petits propriétaires se tient en été sur les pâturages communaux. Le superflu du lait non consommé par l'alimentation journalière est envoyé à la *fruitière*, où le *fruitier* (vacher) que les particuliers entretiennent à frais communs tient compte de la quantité de liquide apportée par les intéressés et prépare le fromage. La vente faite, le produit net se rétribue selon l'apport entre les membres de l'association. Dans les hauts pâturages, qui souvent ne sont habités que quatre mois de l'année, de vastes prairies sont fré-

quemment une seule propriété. Le pâturage est entouré d'un mur en pierres brutes dans l'enceinte duquel s'élève une rustique demeure sur la pente d'un *crét* ou sous la protection d'un bouquet d'arbres. Le vacher porte une vive affection au troupeau confié à sa garde ; ses bêtes le connaissent, elles obéissent à sa voix. Le troupeau compte souvent 50 à 80 vaches laitières auxquelles parfois s'associent des animaux destinés à l'engrais (*cabes*). Le jour de l'arrivée de la caravane rustique sur les sommités est presque un jour de fête. La *senaillerie* l'annonce au loin ; on se rassemble sur son passage. La vache la plus forte, la maîtresse *senalière* guide la marche, portant fièrement la *grosse senaille* en fer battu, prix des luttes de l'an dernier, et qu'aucune autre ne peut lui contester. (\*) A peine arrivée, la troupe joyeuse se dissémine sur l'herbe grasse ; le taureau commence à agiter ses cornes menaçantes, et surveille d'un œil inquiet le troupeau qui l'entoure. Le bétail passe le jour et la nuit en plein air ; un bouquet d'arbres lui fournit un refuge dans les jours de pluie et un abri

(\*) Les *senaliré* sont les premiers  
Les *biansche* les *dariré*.

dans les heures de chaleur. Le matin et le soir un cri retentissant l'appelle à la traite, et quelques heures après, sous l'action du feu, le liquide a changé de consistance. La matière séreuse et butireuse se transforme en un fromage de 50 à 70 livres. Des résidus de l'opération se préparent la *tome* (fromage maigre), le *ceret*, le *beurre de fruitière*. L'automne arrive : la *chambre*, remplie d'un article recherché, se vend aux spéculateurs, et le troupeau redescend dans la plaine. Le vacher garde le noyau qui constituera un troupeau l'année suivante ; il hiverne quelques têtes par un bail à cheptel chez des cultivateurs et il vend le reste.

Le mode de constitution et de dissémination des troupeaux a dû, par les mélanges réitérés qu'il amène, porter atteinte à la pureté de la race, si jamais ce pays en a eu une autochthone. On distingue chez nous la race tacheté, la grande race brune, la petite race brune, etc. Dans l'appréciation du bétail les qualités lactifères sont en première ligne.

Dès le commencement de ce siècle les efforts du gouvernement tendirent à l'amélioration de l'espèce bovine par des concours où des prix étaient décernés aux détenteurs des plus beaux

taureaux. Les caractères les plus appréciés dans ces bêtes de choix sont : tête courte, muffle large, front large entre les yeux , cornes petites, blanches, tournées en avant ; dos droit et horizontal, queue tombant d'aplomb, côtes formant voûte, bien arrondies et bien jointes aux hanches, croupe large et plate, gigot fort et bien calotté, jarret large et formant une ligne bien d'aplomb jusqu'au bot court et arrondi ; jambes plantées droites sur le sabot. Les couleurs les plus recherchées sont le rouge sâle ou fromenté, tacheté de blanc. On fait cas des têtes blanches avec les oreilles et le tour des yeux en couleur.

Dans les expositions récentes, la vache a été admise au concours et aux honneurs de la prime.

Le cheval, né coureur, paraît, dans les pays montagneux, perdre cette qualité éminente et devenir un doux et docile bidet. On trouve chez nous des animaux de toute provenance, tandis qu'un petit district limitrophe, les Bois, nourrit une race chevaline spéciale très-estimée.

Nous laissons également aux savants de décider si l'hétérogénie est le fait initial auquel notre espèce ovine doit l'existence. Sa toison est, dit-on, bien fournie et sa chair succulente. Des mérinos furent, au commencement de ce siècle,

introduits dans quelques localités (Auvernier, Rochefort, Boveresse, etc.). Il est de toute probabilité que le climat et le sol de notre pays est plus propice aux intérêts des bouviers qu'à ceux des pasteurs (\*).

Les terres arables du canton sont, outre l'utilisation restreinte du fond de quelques vallées supérieures, où la somme de chaleur estivale atteint ou surpasse 1600 degrés, le Val-de-Travers, le Val-de-Ruz et, sur le versant de la chaîne méridionale, la zone supérieure à la vigne à pente souvent rapide, et quelques replis du terrain au-dessus de la lisière de la forêt. Elles comprennent environ 30,000 arpents. Les contrées limitrophes fournissent nos marchés de fruits et de produits maraîchers; le pain quotidien est presque en totalité de provenance étrangère. L'établissement des voies ferrées viendra peut-être modifier ou transformer les cultures en substituant d'autres intérêts à ceux sur les-

(\*) **STATISTIQUE.**

BÉTAIL.	ANNÉES.		BÉTAIL.	ANNÉES.	
	1835	1859		1835	1859
Taureaux . . . .	102	174	Anes . . . . .		93
Bœufs . . . . .		2045	Moutons . . . .	6617	3784
Vaches . . . . .	10805	11596	Porcs . . . . .	4792	5538
Elèves . . . . .	2130	2195	Chèvres . . . .		2187
Veaux . . . . .	637	566	Ruches . . . . .	5617	6638
Mulets et chevaux	2887	2727			

quels les colons du sol avaient jusqu'à présent basé leurs calculs.

Le Val-de-Travers, dont la hauteur moyenne est de 738<sup>m</sup>, doit sa prospérité et ses beaux villages plutôt à l'activité industrielle de ses habitants qu'à la nature propice du sol. Joûtant la France et possédant vers l'ouest une issue naturelle, cette vallée fut constamment une voie de transit pour le commerce, qui établit son dépôt aux Verrières. Les distillateurs ont su apprécier un de ses produits qui donne lieu à un extrait connu au loin (absynthe de Couvet, etc.). La correction projetée de l'Areuse, les travaux de drainage exécutés dans les dernières années rendront les terres froides du fond susceptibles de culture. Le miel de Noiraigue jouit dans notre pays d'une réputation égale à celle des choux, du laitage des Montagnes et des prunes du Val-de-Ruz.

La chaîne de Chaumont et celle des Loges, connées à l'est et s'éloignant vers l'ouest dans des directions différentes, enserrent une vallée fertile et ouverte aux rayons solaires, qui doit son nom à l'un de ses seigneurs. Les diverses céréales y prospèrent, les cerisiers, les pommiers, les poiriers ombragent ses vergers; le

sapin rouge et le blanc entremêlés de hêtres font l'essence de ses forêts.

Bien que contre l'avis de quelques agronomes le chasseur souterrain qui va purgeant le sol des parasites soit encore exposé aux poursuites incessantes du taupier ; bien que le silence des forêts, les ravages des insectes dans les champs réclament une loi protectrice des petits oiseaux ; bien que l'utilisation, la consommation des engrais pût doubler les récoltes ; que l'entretien des fumiers, la formation des composts, l'amendement des terres, l'emploi des stimulants ne soient point toujours rationnels, ni à la hauteur des connaissances actuelles, l'agriculteur comprend que les améliorations portées au sol, aux instruments aratoires, au mode d'assolement, aux agents fertilisateurs sont couvertes par l'augmentation de revenus d'une terre qui suffit sans s'épuiser à une production incessante et portée aux limites du possible. Quelques instruments aratoires nouveaux ont trouvé de l'emploi ; le manège remplace le battement régulier du fléau. L'introduction du trèfle, de l'esparcette, l'abolition du droit de parcours ont fini par amener le système de culture continu. Le drainage vient remplacer les canaux ou rigoles remplies de

pierres, de graviers, creusées pour l'écoulement des eaux. Les comices agricoles, la Société d'agriculture, appelés à rendre d'éminents services en se préoccupant des problèmes et des découvertes de l'économie rurale, sauront, par des expériences bien dirigées, parer à quelques-uns des inconvénients qui résultent du grand morcellement du sol et de la modicité des fortunes, dont le principal sera toujours le non-emploi des machines qui abaissent la main-d'œuvre. Ils initieront l'agriculteur aux explorations de la science, ils vulgariseront les procédés nouveaux et feront comprendre au laboureur comment le travail du sol peut, sous une direction intelligente, décupler les produits et faire naître l'or comme celui de la lime et du marteau.

La vendange, naguère époque de réjouissances souvent marquée par l'essor d'une joie folle, par les élans d'une gaieté turbulente, devient aujourd'hui une simple opération économique faite par des mains mercenaires.

Le vignoble du pays comprend environ 4000 arpents. Il est formé de terres légères à sol marneux et pierreux le long des pentes, ou de terres fortes, profondes dans les bas fonds. Les vignes des premiers terrains sont supérieures quant à

la qualité et inférieures eu égard à la quantité du rendement. Les nombreux terrassements et murs de soutien témoignent de la sollicitude du laboureur à ne laisser inculte aucun espace accessible.

On remarque dans nos vignes une grande variété de ceps. Les plants de raisins blancs sont beaucoup plus nombreux que les cépages noirs.

Le vin blanc du pays, bu jeune, est excitant et acide. Il perd après le transvasement le goût de souffré qu'on remarque après la fermentation et se prête bien à la fabrication du champagne (Neuchâtel, Môtiers). Le rouge est estimé et, dans quelques clos, distingué par le parfum et le velouté. Au bout de quelques années de garde, il perd parfois sa couleur et il acquiert les qualités stomachiques qu'on estime dans les vins du Midi. Bien qu'il soit généralement inférieur aux vins qu'on désigne en France sous le nom de vins de montagne, Julien, dans sa topographie des vignobles, assimile au Chambertin la perle de nos vins (\*).

Le produit des vignobles qui, année médiocre,

(\*) Ensuite d'un pari qui vient d'être décidé à l'avantage d'un de nos propriétaires, du vin de Neuchâtel chargé sur un navire faisant voile pour la Chine fut goûté au retour et reconnu n'avoir subi aucune altération.

est d'environ 3 gerles par ouvrier pour le blanc et 4 gerle pour le rouge, se vend au pressoir ou est livré plus tard au commerce. Vendu en gerle, le prix du blanc en 1859 (récolte estimée d'abord égale en qualité à celle de 1834), a été coté de fr. 30 à 35, celui du rouge a varié de fr. 50 à 75. L'année 1860, selon toute apparence, formera un contraste frappant avec les résultats des trois années antérieures.

Les eaux de fontaine de notre pays, bien que déposant quelques sédiments calcaires, sont salubres et agréables au goût; mais en présence des résultats obtenus par la culture, on s' imagine bien que pour s'abreuver on fasse encore abondamment usage d'un autre liquide qui a bien son prix. L'occasion ne manque pas dans un pays qui alimente huit cent quatorze cabarets et débits de vin. Un temps viendra sans doute où l'homme dont l'état peut porter obstacle à la circulation ou donner lieu à des accidents — nous passons sur les inconvénients ultérieurs — sera passible de peines correctionnelles. Que de fois dans ces refuges où règnent si peu l'urbanité du langage, des manières, des procédés, où le sentiment de la dignité personnelle ne modère

pas les transports d'une excitation brutale, on se rappelle involontairement cette vieille épigramme :

Buveurs, quelle erreur est la vôtre !  
Vous figurez-vous qu'il est beau  
De tenir plus qu'un autre ?  
C'est la qualité d'un tonneau.

---

## VII

### **Etablissements d'utilité publique, institutions diverses.**

Les gouvernements qui ont précédé le régime actuel possédaient déjà des établissements formés ou des associations constituées dans un but patriotique, scientifique, philanthropique. Il suffit de citer l'hôpital, dont la fondation date de la première dynastie, la caisse d'épargne fondée en 1814, la caisse d'assurance contre les incendies (1810), la société d'histoire naturelle, qui compte parmi ses membres les noms d'Osterwald, de L. de Buch, Agassiz, Dubois de Montpéreux, Arnold Guyot, etc.

Les exigences de la société ont donné lieu à différentes époques à des établissements qui répondent à des besoins locaux ou à d'autres qui,

tels que l'observatoire, répondent à des intérêts généraux (\*).

Des musées, les uns existant à l'état plus ou moins embryonnaire, les autres qui à certains égards peuvent passer pour riches, furent érigés dans différentes localités par l'initiative de quelques particuliers, le concours désintéressé des citoyens et des communes. (Fleurier, Loele, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel (\*\*).

Aujourd'hui la jeune génération sent instinctivement que, de même que l'horizon s'étend à mesure que l'on s'élève sur la montagne, de même le savoir augmente la somme de nos jouissances en nous faisant participer au passé et en élargissant le cercle restreint du présent. A l'instar de la nombreuse bibliothèque que Neuchâtel ouvre à ses communiens, quelques communes ont cherché à imiter cette heureuse institution. La Société d'utilité publique, par des

(\*) L'Observatoire reçoit en dépôt les chronomètres, les montres marines, les pendules astronomiques, les régulateurs pour délivrer à ces pièces de précision un bulletin de marche officiel.

(\*\*) La ville possède plusieurs musées; le riche musée d'histoire naturelle, les salles réservées aux curiosités, aux antiquités, etc; le musée de peinture, renfermant des ouvrages des Robert, Calame, Grosclaude, de Meuron, Girardet, Tschaggeny; le musée Challandes, où les oiseaux de la Suisse sont empaillés dans leurs poses caractéristiques, etc.

cours hebdomadaires réservés aux grands centres, supplée pendant les longues soirées d'hiver aux douces mais dispendieuses distractions que procurent les jeux de la scène et les représentations artistiques peu fréquentes dans notre pays. Enfin des ouvrages populaires à bas prix, d'un bon choix et bien rédigés, mettent à la portée des bourses les plus légères des connaissances qu'il est dans l'intérêt de tous d'acquérir.

La pitié pour le malheur du prochain se manifeste par une foule de fondations et d'établissements, dont plusieurs sont dûs au vif amour que même sur un sol étranger le Neuchâtelois conserve à sa commune originaire. Citons : l'hôpital Pourtalès, qui porte le nom du fondateur, aujourd'hui desservi par les diaconesses, ouvert aux malheureux sans distinction d'origine ; l'hôpital de la ville avec l'inscription : *Civis pauperibus*, restauré et doté de nouveau par l'homme dont la statue orne une des places de la ville ; la maison des orphelins de Neuchâtel, fondée en 1722 par J.-J. Lallemand ; la chambre d'éducation de la Chaux-de-Fonds, dotée par un premier don de F. Bourquin ; l'hospice des vieillards à la Sagne, legs de M. Perrenoud ; les Billodes (Locele), asile destiné

à l'enfance délaissée, improvisé d'urgence et constitué plus tard sous les auspices de Marie-Anne Calame; Préfargier, établissement destiné aux aliénés, par M. de Meuron, inauguré en 1849, etc.

Dans plusieurs localités, pour adoucir les mêmes maux ou alléger d'autres misères, les citoyens assurent leur concours pendant leur vie ou après leur mort. Des contributions individuelles, des subventions des communes fournissent à l'établissement ou à l'entretien d'hospices, d'hôpitaux (Chaux-de-Fonds, Locle, Grandchamp près Boudry, Couvet, etc.), d'asiles pour l'enfance délaissée (Buttes, etc.), de lieux de refuge pour les nécessiteux. Les détenus dans les prisons sont un objet de sollicitude, et le plan d'une maison pénitentiaire vient d'être mis au concours. Les communes, par les *chambres de charité*, distribuent des secours à leurs ressortissants indigents et par leurs heureux efforts ont presque fait disparaître cette lèpre sociale qu'on nomme mendicité (\*). Pour répondre aux intimes besoins du cœur, des églises allemandes (Neu-

(\*) Le nombre des assistés en 1859 (l'année la moins grevante pour l'assistance publique depuis 1843) est de 9795 individus dont 5038 enfants. Les secours distribués, dons de la charité privée non compris, ascendent à fr. 542,608, soit en moyenne fr. 65 28 c., répartis sur chaque tête de la 8,37 partie de la population.

châtel, Chaux-de-Fonds, Cernier, Locle), des chapelles catholiques (Neuchâtel, Chaux-de-Fonds) ont été érigées en différents temps.

Un des premiers besoins de l'homme, la sociabilité, trouve son expression dans les cercles, les unions chorales, les sociétés de musique, de gymnastique, de tir, etc., qui, vu l'absence de jours fériés, de jours notés en rouge dans le vénérable *Messenger boiteux*, s'émancipent bruyamment un beau matin avec leurs tambours, leurs insignes, leurs armes, leurs drapeaux.

L'esprit d'association qui a présidé à la naissance de la ligue helvétique, qui jadis avait donné lieu aux corporations, aux caisses de famille, etc., paraît sous ses institutions actuelles prendre un nouvel essor. Des sociétés se constituent dans le but d'établir des logements commodes, sains et peu dispendieux en faveur de la classe pauvre (Locle, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel). La *Société fraternelle de prévoyance* vient au secours de ses membres malades; la liberté du commerce se traduit par des associations qui, sous différentes dénominations, livrent au consommateur des aliments de meilleur choix, des denrées à prix réduits, etc. Les ouvriers par l'*Association ouvrière*, les fabricants par l'*Union horlogère*, cher-

chent à négocier à leur profit le fruit de leur travail ; le *Comptoir d'exportation*, en appelant à lui les capitaux, contribue à l'amélioration de la fabrique et au placement de ses produits. La *Banque cantonale* enfin offre des facilités, des ressources à l'industrie et favorise les transactions commerciales.

Ni un réseau de routes cantonales de 60 lieues de développement, ni ces fils qui traversent nos chaînes de montagnes et s'entrecroisent dans toutes les directions ne répondent complètement aux besoins du pays. La spontanéité d'action qui caractérise les habitants du Jura industriel s'est portée jusques vers l'établissement des voies ferrées.

Le projet d'une voie asphaltée qui devait réunir le Locle et la Chaux-de-Fonds fut le germe d'une grande entreprise. L'idée d'un chemin de fer qui reliait le Locle et Neuchâtel semblait au premier abord hérissée de trop de difficultés pour être réalisée. Un parcours de 47 kilomètres sur des terrains en forte pente, entrecoupés de chaînes de montagnes nécessitait d'énormes tunnels, de longs remblais et n'offrait en perspective qu'un rendement qui n'était nullement en rapport avec les frais d'établissement :

Des vues patriotiques en première ligne, puis des devis favorables, qui plus tard furent largement outrepassés, favorisèrent la mise à l'œuvre. Malgré les nombreuses difficultés suscitées par des embarras de toute nature, l'entreprise réussit et la voie est terminée (\*).

Une fraction de ligne allant du lac de Bienne aux frontières ouest du canton est concessionnée à la compagnie du Franco-Suisse. A cette voie inaugurée de fraîche date et dont le rendement croît chaque jour, est réservé un heureux avenir. Elle se bifurque à peu de distance de Neuchâtel ; l'une des branches, qui se raccorde au prolongement de l'Ouest-Suisse jusqu'à Vaumarcus, fait concurremment avec les bateaux à vapeur le service du littoral. L'autre embranchement suit les gorges de la Clusette. La ligne des Verrières, dont l'exécution n'a pas nécessité moins de 11 tunnels avant d'arriver à la frontière, fait sauter des millions de pieds dans le roc vif et remué d'énormes masses de terre, est une des artères qui réunit la Suisse et la France. Un chemin de jonction

(\*) Coût de la ligne : fr. 17,000,000 ; longueur du tunnel des Loges : 3270<sup>m.</sup> ; sommet du tunnel : 1049<sup>m.</sup> ; maximum de la pente à la sortie sud : 27 millim. par mètre ; Puits n° 3 : 226<sup>m.</sup>. Rendement moyen (du 16 au 30 août 1860) fr. 47.75 par jour et par kilomètre.

entre la Neuveville et Bienne comblera prochainement une lacune regrettable et assurera la pleine prospérité d'une grande ligne de fer qui partant de Marseille se relie d'une part au vaste réseau allemand à Bâle, Waldshut, Lindau, et de l'autre donne naissance à plusieurs voies latérales qui se dirigent vers l'Est et vers le Midi.

Le canton de Neuchâtel compte sur 10,000 habitants 15 kilomètres 122 mètres de voies ferrées ou 16,7 kilomètres de voie sur 100 kilomètres carrés.

---

## VIII

### Villes, villages, châteaux.

Nous laissons à la lexicographie d'établir une distinction tranchée entre *ville* et *village*. A en juger par l'usage oral fondé sur l'octroi d'anciennes franchises, le canton ne compte que trois villes et encore ce nom, par synecdoque, ne se donne-t-il qu'à la capitale : la Ville. Le reste du pays n'a, sauf le bourg de Valangin, que de modestes villages. Sous cette dénomination la Chaux-de-Fonds pourrait bien être le plus grand de l'Europe et le seul où jamais un consulat ait été érigé.

Dans le temps que des relations de voisinage résultaient plus d'inimitiés que d'affinités, un comte de Neuchâtel, pour garder une frontière contestée et exposée aux incursions incessantes

des évêques de Bâle, fonda le Landeron et l'entoura de murailles. Le Landeron, doté de franchises, d'une foire et d'un château, se peupla; il devint un des boulevards du pays *welsche*, soutint bravement un siège contre les Bernois, repoussa la réforme et reste encore fidèle au culte des aïeux.

Si du Landeron le touriste dirige ses pas vers l'ouest en suivant la route, il laisse derrière lui sur la droite le plateau délaissé de Lignièrès. Il n'est point dupe d'une illusion d'optique, s'il admet l'existence de riants vallons cachés dans les replis de la montagne au pied de laquelle il chemine. Sur sa gauche il découvre Thièle et son château datant de 1260 et défendant le passage du pont, où un seul homme (Baillod), autre Horatius Coclès, détourna les efforts d'une armée (1476); plus loin le tranquille Montmirail, puis Préfargier. La route le conduit par Cressier, Cornaux, Saint-Blaise. Il s'approche de Neuchâtel en tournant les yeux tantôt sur les forêts, les pampres verts qui recouvrent les pentes de Chaumont, tantôt vers le lac qui, s'il le voit pour la première fois par un beau jour, reste en son souvenir une belle nappe d'eau limpide, dont la surface resplendit au soleil et dont les ondes

effleurées par une brise légère viennent mollement s'abattre sur le rivage. Bientôt il aperçoit les crénaux d'une vieille tour ; c'est la tour de César, la tour forte du *novum castrum*, autour de laquelle se groupent tous les faits de notre histoire.

Le génie de la guerre qui sous la domination romaine présida à la fondation de Neuchâtel, qui dans l'époque bourguignonne fit exhausser la tour de défense, a fait place de nos jours à de paisibles institutions. L'ancien château des comtes couronnait le rocher baigné par les eaux du lac. La tour forte (aujourd'hui *tour des prisons*) et la tour de Diesse, qui défendaient les deux entrées de la forteresse, indiquent encore les limites de l'ancien bourg. Le château actuel a été construit à différentes époques ; la partie la plus ancienne, demeure royale au dixième siècle, se reconnaît à quelques vestiges inclus dans la partie inférieure de la muraille, à l'angle sud-est. Les comtes de Neuchâtel y transférèrent leur demeure, agrandirent l'édifice, et complétèrent l'enceinte, qui est aujourd'hui le siège des diverses administrations du pays.

L'église collégiale (du château) fut fondée en 1149 par Ulrich et Berthe de Granges, temps

où à la chapelle primitive datant du 10<sup>me</sup> siècle (laquelle renferme le chœur et le transept actuels) furent ajoutés la nef, les bas-côtés et le clocher. Dans l'intérieur se trouvent 13 statues, cénotaphe d'anciens seigneurs de Neuchâtel et de leurs femmes. La terrasse sert de cimetièrre. Sous l'ombre de ses arbres le seigneur rendait la justice, le comte et ses sujets prêtaient réciproquement le serment de fidélité d'une part, le respect des constitutions de l'autre. Au pied de l'un de ces tilleuls Farel prêcha la nouvelle doctrine.

Le Seyon, dont le cours est aujourd'hui détourné, coulait au pied de la Tour-de-Diesse et séparait en deux parties la ville, qui empiéta peu à peu sur le lac en repoussant un mur d'enceinte qui de nos jours n'existe plus.

L'étranger aime à retrouver à Neuchâtel cette diversité de style d'architecture qui caractérise une ville ancienne. Le gymnase, l'hôtel-de-ville, la halle aux blés (ancien hôtel de Longueville), quelques maisons avec leurs tourelles aristocratiques, etc., rompent la régularité moderne des constructions qui distinguent les nouveaux quartiers.

Neuchâtel, jusqu'à présent, n'a guère offert l'aspect d'une ville industrielle. L'émigration des

Montagnes, l'établissement d'une fabrique d'appareils électriques (télégraphes, horloges, chronographes, etc.) sont peut-être des faits de nature à modifier la physionomie de la ville.

La riche commune de Neuchâtel a depuis une longue suite d'années réalisé une série d'améliorations utiles et la municipalité n'est pas de celles qui, par une étroite économie, cherchent à alléger le budget annuel des dépenses. Les travaux d'agrandissement, d'assainissement, d'embellissement sont incessants et rendent avec la beauté du site le séjour de cette ville de 9000 âmes agréable aux étrangers.

La gare sert de point de départ à de rapides et faciles excursions. De là de nombreux touristes se dirigent vers la Montagne. Le parcours du Franco-Suisse jusqu'aux Verrières mériterait seul l'attention. Le convoi quitte la région où les murs sont sillonnés par les timides lézards, et recouverts de touffes de lierre toujours vert pour s'élever insensiblement jusqu'à 930<sup>m</sup> sur une pente qui va jusqu'à 20 millimètres par mètre. Le voyageur d'abord se croit perdu dans ces gorges étroites où la voie est creusée dans le roc vif, au bord de précipices nus qu'humecte une eau écumante. Entre ces arrêtes de ro-

chers où il n'aperçoit que des lambeaux de ciel, s'ouvre tout à coup devant lui un riant vallon sur le flanc duquel il continue à s'élever pour entrer dans une vallée supérieure. Bientôt, aux nombreux agents, toujours armés pour la défense des prétendus intérêts nationaux, aux investigations qui décèlent la défiance dont l'étranger est l'objet, on reconnaît qu'on a quitté un pays dont le gouvernement ne se consume point en guerre de chicane envers le public. Là le caractère de la montagne change; mais les mœurs, les usages et les souvenirs conservés dans les cœurs des habitants témoignent des relations cordiales et fréquentes qu'ils entretenaient jadis avec nous.

Le touriste qui s'arrête à Neuchâtel aime à se rendre à Fontaine-André, ancienne abbaye sécularisée depuis trois siècles. De ce site peu élevé il domine l'ancien domaine des comtes de Fenis, sur la rive des trois lacs et de la Thièle.

Si de Fontaine-André il poursuit l'ascension sur les flancs boisés de Chaumont, il arrivera bientôt au sommet de la montagne. Foulant l'herbe des pâturages, ou couché sur un mol tapis végétal sur lequel la jeunesse dans ses fêtes scolaires aime à s'ébattre et l'âge mûr à se délasser,

il respire un air vivifiant et contemple le vaste panorama qui se déroule à ses yeux : le coteau boisé de Jolimont qui disparaît sous les eaux pour former en se relevant l'île de Saint-Pierre, les falaises molassiques du Vully, les riches plaines d'Avenches, la blanche ceinture des Alpes qui de Genève au Righi s'élèvent au-dessus de plaines ondulées, semées de villes, de hameaux, de fermes, de champs, de prairies entrecoupées de forêts.

Il est rare que de Neuchâtel l'étranger ne se sente pas attiré vers la Montagne. La nature du pays, le caractère des habitants, le spectacle animé de l'industrie exercent un attrait irrésistible. Si aux moyens accélérés il préfère la course à pied, il prendra la route de Valangin en suivant les gorges où coule le Seyon, quand il n'est pas à sec. Bientôt il mesurera de l'œil la hauteur de la garde séculaire qui défend l'entrée d'un vallon populeux dont le développement matériel et moral a été longtemps retardé par des redevances, des corvées, par des entraves apportées à la culture, par les barrières qui séparaient les différentes classes d'habitants. Le château actuel, qui aujourd'hui sert de prison, fut élevé sur les terrasses de l'ancien manoir des

comtes d'Aarberg, dans le courant du XV<sup>me</sup> siècle. Naguère dans cette prairie, vis-à-vis du château, les bourgeois en armes assistaient aux assemblées triennales de la Bourgeoisie.

Au-dessus du bourg la vue s'étend ; la chaîne des Loges et la vallée du Val-de-Ruz, avec ses champs, ses vergers, ses hameaux, ses villages se présentent à l'œil. Dombresson, au fond de la vallée, où saint Brice convertit les populations ; Saint-Martin et sa vieille église, Fontainemelon et sa fabrique d'ébauches, les Geneveys, asile de réfugiés genevois ; Fontaines, que sa position centrale a fait ériger en chef-lieu, Coffrane, dont les champs furent ensanglantés par les dissensions de nos seigneurs ; Engollon , peuplé par la ruine d'une ville dont la trace a disparu, etc.

Arrivé au point culminant de la route (Vue des Alpes), le voyageur ne manque pas de faire une halte ou mieux encore, se confiant aux sentiers de la montagne, il gravit le sommet peu éloigné de Tête-de-Ran (\*). De ce point où tant d'êtres humains avant lui ont passé, ont rêvé, il peut se rendre compte de la route qu'il a suivie et du chemin qui lui reste à faire. Ce moment de repos n'est ni sans agrément ni sans

(\*) Ran (béliet.)

intérêt. Là il embrasse un horizon complet; le vallon s'étend à ses pieds; il aime à retrouver la chaîne dentelée aux contours si purs, à reconnaître, à nommer ces sommités qui, sous un ciel foncé, se présentent aux yeux inondés de lumière. Au nord le bleuâtre Jura se confond dans le lointain avec les vallons des Vosges. L'œil se perd à suivre ces sinuosités, ces arêtes, ces chaînes dont les lignes se joignent, se bifurquent, se confondent en formant mille accidents de terrain. S'il détache les yeux des plans plus éloignés pour considérer des points plus rapprochés, il voit à ses pieds la vallée de la Sagne et suit la route qui le mènera au but. De jolis villages, des maisons blanches disséminées à toutes les hauteurs, des vallons, des rochers, des forêts et leurs teintes mélancoliques, des jets de lumière sur les pelouses ou sur les nudités du sol, les ombres portées par quelque nue voyageuse, diversifient le paysage à l'infini. Il aspire à pleine poitrine l'air vif et pur de la montagne, jusqu'à ce que le joyeux cri du grillon, le son d'une cloche éloignée, le bruissement de l'air sous l'aile de l'épervier, la voix stridente d'une locomotive, vienne le tirer de la contemplation et de la solitude.

Le mot *chaux*, qui se trouve dans la dénomination de plusieurs de nos localités, signifie, selon les uns, *maison*, *demeure* ; selon d'autres, ce mot est dérivé de *cavus*, creux. La fréquente transition du son palatal au son chuintant, la mutation si ordinaire de la plus faible des consonnes en la voyelle labiale et plus encore le sens attaché au mot, autorisent parfaitement l'admission de ce dernier radical, dès qu'on donne à *fonds* l'acception de source (Ronde). Que cette origine soit admise ou rejetée, il n'en est pas moins un fait que beaucoup de nos noms propres provenant de noms communs conservent encore, en réclamant l'article, des traces de leur première origine (\*).

La Chaux-de-Fonds qui, au XVI<sup>m</sup>e siècle, comptait sept maisons groupées autour de la chapelle dédiée à saint'Hubert, est une des localités dont le développement croissant et ra-

(\*) Sagne (terrain coupé); Martel (marais ou marteau); Joux (crête de montagne); Jonchère (lieu couvert de joncs); Brévine, lieu pour abreuver. Plusieurs localités portent encore le nom des premiers colons : les Calames, les Jeannerets, la Combe Girard, Chez-le-Bart, etc; d'autres ont reçu leur nom de circonstances particulières, par exemple : Prise (terre *prise* sur le domaine du prince); d'autres, tels que les Ponts, les Verrières, les Eplatures se comprennent encore sans difficulté. Plusieurs ont perdu l'article : Fenin (fenil); Boinod, à proximité de la roche MII (borne); Coffrane (Cour au frêne); Engollon : gollon, (creux) etc.

pide rappelle le mouvement ascensionnel d'une ville américaine. Elle s'étend en deux dimensions : l'une horizontale en empiétant sur les prairies environnantes, l'autre verticale en superposant étage sur étage. L'incendie dévastateur de 1794 donna lieu à l'établissement de rues régulières. Le travail, le commerce et surtout la sollicitude que ses habitants vouent à la prospérité publique ont fait le reste.

La Chaux-de-Fonds est la première commune du canton qui ait admis nos institutions municipales. Jadis une localité n'était administrée que par les seuls ressortissants de la commune. La commune percevait sur les domiciliés externes un droit d'habitation, etc. Un beau jour il advint que les non-ressortissants demandèrent voix dans les affaires et siége au conseil dans les questions où s'agitaient les intérêts généraux de la localité; ils laissaient à la commune la gestion des biens qui constituent la propriété particulière de la corporation et l'application des revenus aux besoins des membres de l'association communale. Cette motion provoqua des débats très vifs qui furent terminés par l'érection de la localité en une municipalité (1851.) Beaucoup de communes, en rejetant les institutions qui pen-

dant des siècles avaient été une sauvegarde, ont subi depuis ou subiront encore une transformation qui en transmettra l'administration aux autorités élues par le concours de tous les habitants, communiens ou non. (\*)

La population de la Chaux-de-Fonds s'élève à 16,500 âmes. C'est celle dont le mouvement, à en juger par le résultat des recensements annuels, est le plus susceptible d'oscillations, qui subit le plus le contre-coup des événements politiques et qu'affectent davantage les crises commerciales et industrielles.

Le caractère des habitants de cette cité offre quelques nuances un peu différentes du reste des montagnes. Là où plus qu'ailleurs des toux opiniâtres deviennent un objet d'inquiétude pour les familles ; là où la jeunesse s'étiole, et où la

(\*) Les communes, dont l'origine est ancienne, furent originaiement des associations qui acquéraient, par faveur du prince ou à prix d'argent, des droits, des immunités, des biens. La communauté est héréditaire et se conserve, sauf quelques formalités, malgré l'émigration. L'entrée dans l'association n'étant ouverte que contre une rétribution assez forte, le nombre des étrangers récipiendaires s'est trouvé restreint. Cet état de choses forma, soit par l'illégalité des naissances, soit par la présence tolérée d'étrangers sans ressources ou atteints dans leur fortune, une classe d'habitants nommés *heimathloses* (gens sans commune) auxquels la commune refusait des secours et retirait à son gré le permis de séjour dès qu'ils ne pouvaient subvenir à leurs besoins. Le corps législatif, en statuant l'incorporation de cette classe délaissée, a mis un terme à ce malheureux état de choses.

vie s'abrège, se remarquent surtout les besoins nouveaux créés par la prospérité. L'antique simplicité domestique, la prudente économie, la morale sévère font place à des mœurs faciles, à des habitudes dispendieuses. En revanche l'esprit d'initiative, la persévérance dans l'exécution, un libéralisme marqué caractérisent les habitants de ce chef-lieu. Aussi la Chaux-de-Fonds, dès la fin du siècle passé, encourut-elle l'animadversion du pouvoir, et fut-elle dès 1834 exposée aux mesures répressives du Conseil d'Etat, lequel cependant ne put étouffer des aspirations qui finirent par se manifester victorieusement en 1848.

De la Chaux-de-Fonds l'amateur de courses dans les montagnes aimera à passer la chaîne de Pouillerel pour se diriger par les hauts rochers de Moron vers le Saut-du-Doubs. Par voie de terre ou par eau, suivant le lit encaissé de la rivière ou les rochers qui le forment, il se rend de là aux Brenets, beau village dans un site charmant et dans une exposition à laquelle un propriétaire doit le plaisir de cueillir en septembre quelques prunes dont la vue fut pendant l'été un objet de jubilation pour la jeunesse.

Une belle route que les travaux exécutés au Col-des-Roches ont permis d'établir sur une fai-

ble pente, réunit les Brenets au Locle. Ce village de 8000 habitants, centre de la bonne horlogerie, est au fond d'une vallée étroite, dont les eaux lentes font marcher dans les profondeurs de la terre un moulin à triple étage, jadis objet d'une naïve admiration. La main de l'homme, dès 1806, ouvrit une issue aux marécages qui ont fait donner son nom au village, et travaille encore aujourd'hui, guidée par des vues d'assainissement.

Les femmes du Locle donnèrent au XV<sup>me</sup> siècle une éclatante preuve de courage et de présence d'esprit. Des pillards de Bourgogne se ruèrent sur le village un jour que les hommes mal avisés s'étaient embusqués dans une forêt pour y surprendre l'ennemi. De véhémentes imprécations, jointes à des ustensiles, à des torrents d'eau bouillante, de graisse fondue, jetés tout à coup du haut des maisons, intimidèrent tellement l'ennemi, qu'il déguerpit sans trompette. L'un des quartiers du village consacre par son nom cet acte de courage (Crêt vaillant).

Du Locle, deux routes ramènent au Vignoble. L'une, qui est directe, passe aux Ponts, colonie de la Sagne, joli village naguère peuplé d'émailleurs et de peintres, où des collections de

plantes, d'oiseaux attiraient jadis les curieux, et l'eau soufrée les malades. A trente pas de la source soufrée, mais séparée d'elle par le Bied, sourd une de ces rigoles ferrugineuses qui ne sont pas rares dans le canton. De cette vallée s'exportait dans le siècle dernier un lichen amer que les pharmaciens de Lyon nous renvoyaient coupé ; des marais dont la couche de tourbe est formée par la décomposition de végétaux appartenant surtout au genre hypnum, s'extrait jusqu'à une profondeur de 8 à 20 pieds, un combustible dont la froide montagne ne méconnaît pas le prix.

Arrivé à la Tourne, le voyageur, après un repos corroborant, se rend à la Tablette. De cette saillie de rochers s'offre une vue d'une beauté exceptionnelle. Du Signal qui en est tout près, où aux jours d'alarmes et de réjouissances publiques s'attise un énorme bûcher, on domine les gorges à l'entrée desquelles un château aujourd'hui détruit rançonnait les voyageurs (Rochefort). Du haut de la montagne on entend le bruit sourd des eaux, on distingue des berges à pic, des rapides écumants, d'énormes blocs de rochers entravant le lit d'une rivière dont jadis l'orpailleur exploitait les alluvions.

---

L'autre route est plus longue ; elle conduit par la Chaux-du-Milieu, la Brévine, Sibérie du pays (1085<sup>m</sup>), au Val-de-Travers par les Bayards. On chemine d'abord par une route jalonnée d'habitations. Bientôt le terrain s'abaisse. Un défilé, jadis défendu par une tour et fermé par une chaîne, où une poignée d'hommes repoussa l'armée du téméraire Charles de Bourgogne, ouvre l'accès de la gaie vallée. Ici Fleurier, émule de la Chaux-de-Fonds, à la droite duquel s'élève la Côte à laquelle l'innocente brebis (faye) a donné son nom. Là, Môtiers et sa Baume profonde et son vieux château, aujourd'hui habitation d'un modeste agriculteur, puis Couvet, puis Travers, ancienne baronnie, d'où furent écrites les « Lettres de la Montagne », enfin Noiraigue, ce village aux noires eaux, que les rochers menacent d'écraser un jour avec ses ruches.

Faut-il de Noiraigue poursuivre la route tracée pour les charriots, les mulets, les piétons affairés, prendre la facile voie ferrée, ou, s'armant de résolution, gravir le flanc de la haute montagne sur lequel un chemin égal a été tracé, et de la hauteur revenir à Neuchâtel en longeant le lac ? Il n'y a pas d'alternative : si la montagne n'a pas son chapeau de nuages, allez et voyez !

Adieu boîtes, cartons, hardes superflues, inutiles et embarrassants accessoires de voyage !

Auf den Bergen ist Freiheit !

s'écrie le poète dont la naissance se célèbre par des banquets en Allemagne sa patrie, en Suisse, même en France.

La montagne, dont la végétation renferme une si grande richesse médicale inexploitée, n'a ni lutins, ni esprits follets qui égarent les voyageurs. Les bonnes gens des hauts lieux renseignent, indiquent les chemins, répondent aux informations avec une bonhomie toute désintéressée. Laissons donc le touriste sous la sauvegarde d'une prudence ordinaire, abandonnons-le à ses impressions personnelles !

Le Creux-du-Van est un vaste amphithéâtre de rochers s'élevant verticalement à 800 pieds au-dessus des terrains boisés qu'ils enserrent. Ce cirque, ouvert à l'est, offre par ses proportions gigantesques un spectacle unique et saisissant. C'est là que furent terrassés les derniers ours, que les derniers chevreuils succombèrent sous la balle meurtrière. De Noiraigue on y arrive en se dirigeant vers la ferme Robert. Là le botaniste, tout en feuilletant le livre des voyageurs, s'enquiert de la Roche-aux-Noms, de la station

du rosage qu'il respectera, de la fontaine froide. Si, aguerri, il veut poursuivre la route en vue d'une excursion scientifique, il gagnera le talus formé par les fragments détachés des rochers perpendiculaires et escaladera de son mieux les pierres roulantes. Il vouera un jour à une exploration pénible, mais fructueuse : il rapportera des Hieracium, des Carex, des Salix, etc. Joies intimes de la science, à quel prix ne s'achètent-elles pas !

Les touristes en général se contentent de contempler le Creux-du-Van du haut des rochers qui le bordent et préfèrent l'ascension commode par le chemin en zig-zag. Cette voie unie et à pente égale aboutit à la ferme du Soliat, où une collation attend le voyageur affamé. Il s'assied à la table où le jour du repos les gens du pays aiment à venir prendre place autour d'une écuelle commune. Si l'énumération des mets qu'on y sert n'est pas longue (pain bis et crème) la maîtresse du logis n'en croit pas moins dans son cœur qu'on ne peut rien donner de mieux.

De la métairie on se dirige vers le bord du bassin semi-circulaire, qui en est à une portée de fusil et on arrive là où un objet léger, jeté et en-

traîné dans la profondeur, est, dit-on, bientôt après ramené par un courant ascendant. (\*). On sonde de l'œil le fond du gouffre; on estime par le jet d'une pierre, on mesure par la voix et l'écho la distance des parois. C'est presque avec anxiété qu'on voit un martinet, une corneille ou quelque autre volatile se lancer des bords de l'abîme vers le vide.

La fatigue se fait peu sentir dans les régions élevées. Le touriste se sent léger et ingambe; il parcourt les plis et les reliefs du terrain sur des gazons jonchés de fleurs alpestres, au bruit du son argentin des clochettes, tantôt tournant ses regards vers les vallées qu'il domine, tantôt vers la plaine inondée de reflets lumineux. Les trois lacs ne lui suffisent plus : il cherche un point où les eaux du Léman apparaissent comme un hâle lointain....

Objets inanimés, avez-vous donc une âme  
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer?

Enfin le soleil baisse. Près de la ferme, à 20 minutes à l'est du Soliat, se prend un chemin qui ramène au bord du lac. Si le touriste passe au-

(\*) C'est sans doute à cette circonstance qu'est due l'altération de l'orthographe originnaire du nom de la montagne, dans lequel les uns voient un mot celtique, d'autres l'instrument d'agriculture dont la forme rappelle celle du cirque.

dessus de la métairie de Bevaix, de cette hauteur, tout en observant les gracieux contours de la rive nord du lac, il détermine le chemin qu'il va suivre pour le retour. Sera-ce Vaumarcus, Gorgier et son château si bien restauré qui l'attireront? optera-t-il pour Saint-Aubin et ses grottes, Bevaix, Boudry et son beau viaduc, en se détournant sur Cortaillod, village dont les produits sont chers à Silène-Fortuné, connu des antiquaires par le résultat des fouilles, des malades par son établissement hydrothérapique (Chanélaz), des gourmets par la recrudescence de vie que des essais de pisciculture assurent à l'Areuse. Sur ce sol molassique et encore plus loin, de charmantes campagnes récréent les yeux. Du haut d'une éminence artificielle se voit Colombier, village bien bâti, entouré de vignes, de vergers, de jardins, doté de magnifiques allées par un de nos princes. (\*) Le château, élevé sur des constructions romaines et dont le premier seigneur connu mourut en 1261, est aujourd'hui une école d'instruction militaire.

Entre Auvernier et Neuchâtel, au fond d'un

(\*) Le 22 septembre 1860, Colombier a vu le premier concours d'animaux reproducteurs qu'ait eu notre pays, ainsi qu'une exposition de produits agricoles et d'instruments aratoires.

ravin dont un beau pont et un viaduc réunissent les flancs abruptes, est un petit village dès longtemps en renom par son industrie. Les eaux limpides du torrent (la Serrière) qui faisaient jadis mouvoir des usines, de pesants marteaux, triturent, mixtionnent aujourd'hui la substance végétale exotique dont se confectionne un déjeuner réconfortant. C'est aussi de Serrières que la presse tire ces feuilles qui quotidiennement s'envoient encore humides à l'adresse des lecteurs ; c'est de là aussi que, voici plus de trois siècles, sortit la première Bible en langue vulgaire (d'Olivetan). Si petit qu'il soit, à chaque pays advient un rôle dans l'œuvre civilisatrice des siècles.

FIN.

## HAUTEURS AU-DESSUS DE LA MER

d'après Osterwald.

Mètres.	Mètres.
Bayards (sol du clocher) . . . . .	Gorgier (château) . . . . .
1009.5	519.6
Berthière (Signal) . . . . .	Gros taureau . . . . .
980.8	1324.6
Boudry (gibet) . . . . .	Campagne Houriet (Col-des-Roches) . . . . .
501.5	1034.3
Brenets (sol de la tour) . . . . .	Joux (ferme au-dessus des Ponts) . . . . .
827.7	1172.4
Brévine (sol de la maison blanche) . . . . .	Lac (niv. du), (hauteur moyenne) . . . . .
1085.3	432.5
Brot-dessous (auberge) . . . . .	Lignièrès (sol de l'église) . . . . .
857.0	807.0
Buttes (Signal militaire) . . . . .	Loche, Billodes . . . . .
897.0	917.6
Carré (Valanvron) . . . . .	Loges (point culminant de la route) . . . . .
1034.0	1285.2
Cerneux pequignot (chapelle) . . . . .	Moron (Signal) . . . . .
1083.4	1209.1
Cernier (pied de la tour) . . . . .	Mont du Cerf (Borne) . . . . .
833.8	1301.0
Chasseral (Signal) . . . . .	Montmollin (Signal) . . . . .
1608.8	789.0
Chasseron . . . . .	Môtièrès (parapet du pont) . . . . .
1609.1	434.7
Chaumont (Signal) . . . . .	Neuchâtel (mole) . . . . .
1172.4	434.7
Chauffaut . . . . .	Planchettes (sol de l'église) . . . . .
1069.9	1067.4
Chaux-de-Fonds (p <sup>d</sup> de la tour) . . . . .	Ponts (milieu du valon) . . . . .
997.2	995.1
Chaux-du-Milieu (p <sup>d</sup> de la tour) . . . . .	Pouillerel (Signal) . . . . .
1077.0	1276.0
Champ-du-Moulin . . . . .	Racine (Signal) . . . . .
616.0	1440.4
Chuffort (auberge) . . . . .	Rullièrès (Signal) . . . . .
1228.7	1369.4
Coffrane (église) . . . . .	Saint-Aubin (église) . . . . .
799.7	473.7
Côte-aux-Fées (ég.) . . . . .	Saint-Martin (église) . . . . .
1042.7	746.7
Couvet (pont) . . . . .	Saint-Sulpice . . . . .
737.1	744.2
Cressier (tour) . . . . .	Tête-de-Rang (Signal) . . . . .
504.9	1422.5
Creux-du-Van (Signal) . . . . .	Tourne (Signal) . . . . .
1463.3	1289.2
Enges (Signal) . . . . .	Valangin (sol de la route devant la fontaine) . . . . .
856.3	652.6
Fontaines . . . . .	Verrières (église) . . . . .
769.2	938.9
Hauts-Geneveys (auberge de l'Aigle) . . . . .	» (Signal) . . . . .
983.9	1218.5

---

---

## POIDS ET MESURES FÉDÉRALES

en vigueur depuis 1857.

### MESURES DE LONGUEUR.

Le *pied* (3 décimètres) subdivisé en 10 *pouces* de 10 *lignes*. — *L'aune* (5 pieds). — *La toise* (6 pieds). — *La perche* (10 pieds ou 3 mètres). — *La lieue itinéraire* (16,000 pieds ou 4,800 mètres).

### MESURES DE SURFACE.

Le *pied carré* (100 pouces carrés). — *Toise carrée* (36 pieds carrés). — *Perche carrée* (100 pieds carrés). — *Arpent* (400 perches carrées, soit 40,000 pieds carrés).

### MESURES DE VOLUME.

Le *pied cube* (1000 pouces cubes). — *Toise cube* (216 pieds cubes). — *Perche cube* (1000 pieds cubes). — *Toise* pour le bois de chauffage ou *Moule* (36 pieds carrés).

### MESURES DE CAPACITÉ :

#### A) Pour les matières sèches.

Le *Quarteron* ou *Boisseau*, c'est-à-dire  $\frac{1}{8}$  de pied cube (15 litres) se subdivise en 10 émines. — Le *Sac* (10 quarterons).

#### B) Pour les liquides.

Le *Pot*, c'est-à-dire  $\frac{1}{18}$  de pied cube ( $1\frac{1}{2}$  litre). — Le *Setier* ou *Brande* (25 pots). — Le *Muids* (100 pots). — La *Livre* ( $\frac{1}{2}$  kilogramme). — Le *Quintal* (100 livres).

---

### MONNAIES.

Argent : pièces de 5 fr. — 2 fr. — 1 fr. — 50 c.  
Billon (alliage) : pièces de 20 centimes. — 10 c. — 5 c.  
» (cuivre) : pièces de 2 centimes. — 1 c.

## TITRE DE L'OR ET DE L'ARGENT

dans la fabrication d'ouvrages.

Or, titre légal : 750 millièmes de fin.

Argent, titre légal : 800 millièmes de fin.

## OUVRAGES

qu'il peut être agréable ou utile de consulter :

*Histoire des Institutions judiciaires de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, par G.-A. MATILE.

*Mémoires sur le comté de Neuchâtel*, par le chancelier DE MONTMOLLIN.

*Droit privé de la Coutume neuchâteloise*, par H.-F. CALAME.

*Annales de BOYVE.*

*Fragments neuchâtelois*, par H. GUINAND.

*Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse*, par F. DE CHAMBRIER.

*Description de la Mairie de Neuchâtel*, par S. DE CHAMBRIER.

*Musée de Neuchâtel et Valangin*, par G.-A. MATILE.

*Histoire de la Seigneurie de Valangin*, par G.-A. MATILE.

*Monuments neuchâtelois*, par M. DUBOIS, de Montpéroux.

*Les Châteaux neuchâtelois* par le maire HUGUENIN.

*Abrégé de l'Histoire de la Suisse*, par M. PETITPIERRE DE WESDEHLEN.

*Histoire de la Suisse* par Zehokke, revue et continuée par L. FAVRAZ.

*Relation officielle des événements de septembre 1856 dans le canton de Neuchâtel. — Mémoires du Conseil fédéral sur la question de Neuchâtel.*

*Rapports (annuels) du Conseil d'Etat au Grand-Conseil sur la gestion et l'exécution des lois.*

*La Suisse historique et pittoresque*, par E. GAULLIEUR.

*Code de lois de la république et canton de Neuchâtel.*

*Histoire des origines et de l'établissement du Christianisme en Suisse*, par C. DUBOIS.

*Histoire de la Réformation et du Refuge dans le pays de Neuchâtel*, par F. GODET.

*Mémoires et Bulletins de la Société d'histoire naturelle.*

*Vie de Gagnebin*, par THURMANN.

*Flore du Jura*, par Ch.-A. GODET.

*Dialecte neuchâtelois ou Fautes de langage corrigées*, par A. G.

Quelques articles dans la *Revue Suisse*, dans l'*Echo médical*, etc.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
I. Orographie, géognosie, climat, faune, flore.	5
II. Langue, origine de la population. . . . .	29
III. Histoire . . . . .	37
IV. Population, organisation . . . . .	55
V. Industrie, commerce. . . . .	70
VI. Culture, produits du sol. . . . .	86
VII. Etablissements d'utilité publique, institutions	98
VIII. Villes, villages, châteaux . . . . .	106

---

---

## Errata et Additions.

---

- Page 17 (Note), *au lieu de* : 347<sup>m</sup>, *lisez* : 344<sup>m</sup>.
- » 27, lig. 7, » le plus grand nombre de....  
*lisez* : le plus grand de .....
  - » 32, lig. 10, *au lieu de* : à celle du bronze, *lisez* :  
à l'usage du bronze .....
  - » 48, lig. 14, *au lieu de* : pour ces nobles... *lisez* :  
pour les nobles .....
  - » 69, lig. 16, *au lieu de* : Derbistes, *lisez* : Darbis-  
tes; — *au lieu de* : méthodistes, *lisez* :  
irwingiens.
  - » 101, lig. 12, *au lieu de* : Couvet, *lisez* : Môtiers.
  - » 104, lig. 5, » inondés, » inondées.
  - » 119, lig. 2, » 8,000, » 9,500.
- Page 10. Ni les marnes irisées, ni le calcaire conchy-  
lien ne se montrent à découvert dans le  
Jura neuchâtelois. Le tracé des tunnels  
n'atteint pas ces terrains et se maintient  
dans le groupe proprement dit jurassique,  
dont, à l'étage inférieur, il entame le lias.  
La faculté de théologie, mentionnée page 64,  
est subventionnée par les pasteurs.
- » 104 (Note), *ajouter* : longueur de la voie (Locle-  
Neuchâtel), 38 kilomètres.
  - » 128, Mesures de capacité (Liquides), *ajouter* : Gerle  
de vendange (66 pots).
-

# CARTE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

D'après  
A. DE MANDROT (ÉDITION DE 1858)

et  
d'autres sources récentes.

## NEUCHÂTEL

E. Klingebiel, Libraire Éditeur

1861.



### Légende.

- Chemins de fer et station
- grandes routes
- frontières de district
- frontières du canton

Les profondeurs du lac sont marquées en pieds de France.

**EN VENTE**  
**à la même Librairie.**

**Carte du canton de Neuchâtel**, par A. de MANDROT, 1858. Echelle  $\frac{1}{50\ 000}$ . Deux feuilles . . . . . fr. 12.

**Monuments de l'histoire de Neuchâtel**, par C.-A. MATILE, 3 vol. in-f<sup>o</sup>, avec planches. Prix réduit . . . . . fr. 52.

**Flore du Jura**, par C.-H. GODET. 2 vol. in-8<sup>o</sup> . . . . . fr. 10.

**Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Neuchâtel**, 4 vol. in-4<sup>o</sup> avec planches, se vend séparément : tomes 1, 2 et 3, fr. 20 chacun ; tome 4, fr. 15.

**Synopsis des échinides fossiles**, par E. DESOR. 1 vol. grand in-8<sup>o</sup>, avec un atlas de 44 planches. Cartonné fr. 32, relié fr. 36.

**Les Alpes**, description pittoresque de la nature et de la faune alpestre. Par Frédéric de TSCHUDI. 1 fort vol. in-8<sup>o</sup> avec les gravures de l'édition originale allemande . . . . . fr. 16.

**Les insectes nuisibles et les oiseaux**, discours sur l'utilité des oiseaux, par Frédéric de TSCHUDI. Deuxième édition française, in-8<sup>o</sup> . . . . . fr. — 50.

**Histoire de la réformation et du refuge dans le pays de Neuchâtel**, par F. GODET. 1 vol. in-12. . . . . fr. 2<sup>o</sup> 50.

**Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse**, par Marc LUTZ. Nouv. édition refondue et augmentée par A. de Sprecher. Trad. de l'allemand, 2 vol. in-8<sup>o</sup> imprimés à deux colonnes . . . . . fr. 16.

**Histoire de la nation suisse**, par Henri ZSCHOKKE. Trad. de l'allemand par C. Monnard. Nouvelle édition revue et continuée jusqu'en 1860 par Louis Favrat. Broché fr. 2, cartonné fr. 2<sup>o</sup> 75.

**Die Heilquellen und Kurorte der Schweiz**. In historischer, topographischer, chemischer und therapeutischer Beziehung geschildert von CONRAD MEYER-ANDREAS. 2 vol. in-8<sup>o</sup>.

**Der schweizerische Jura**, seine Gesteine, seine Bergketten, Thäler und Gewässer, Klima und Vegetation von J. SIEGFRIED. Mit 9 in den Text eingedruckten Profilen und Tafeln.